



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 janvier 2021*
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2020

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques et des résultats de leurs travaux respectifs pour 2020, s'agissant notamment d'appliquer le cadre technologique prévu par l'Accord de Paris. Il comporte des renseignements sur les réunions des organes et leurs principaux messages et recommandations à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ; des renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques ; des renseignements sur la façon dont les organes ont intégré les directives du cadre technologique dans leurs plans et programmes de travail respectifs, et sur leurs activités conjointes pour 2021 et 2022.

* La version anglaise préliminaire du présent document a été mise à disposition le 17 décembre 2020.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Rappel	4
A. Mandat	4
B. Objet du présent rapport	4
C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires	5
II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques	5
III. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2020	7
A. Réunions et composition	7
B. Plan de travail glissant pour 2019-2022 : réalisation en 2020	7
C. Difficultés rencontrées et enseignements tirés	12
D. Messages et recommandations clefs destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	12
IV. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020	16
A. Réunions et composition du Conseil consultatif	16
B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques	16
C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques	25
D. Difficultés rencontrées et enseignements tirés	28
E. Messages clefs à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	29
 Annexes	
I. Joint activities of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2021-2022	30
II. Incorporation by the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network of the guidance contained in the technology framework into their respective workplan and programme of work	31
III. Recommendations of the Technology Executive Committee on ways forward and actions to be taken based on outcomes of technical expert meetings on mitigation in 2020	34
IV. Action taken in response to the independent review of the Climate Technology Centre and Network	36
V. Pro bono contributions to support services of the Climate Technology Centre and Network	37

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
EBT	évaluation des besoins technologiques
END	entité nationale désignée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
G-STIC	Global Sustainable Technology and Innovation Community
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
TT:CLEAR	mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Rappel

A. Mandat

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme technologique, constitué du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), afin de faciliter une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies de façon à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale de la Convention¹.
2. Le CET et le CRTC élaborent un rapport annuel commun^{2,3} que la COP examine par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires⁴.
3. Dans leur rapport annuel commun⁵, le CET et le CRTC rendent également compte à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), par l'intermédiaire des organes subsidiaires, des activités qu'ils mènent à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de Paris⁶.
4. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le CET et le CRTC à fournir des informations sur les difficultés et les enseignements découlant de la mise en œuvre de leurs mandats respectifs⁷, et à sa vingt-quatrième session, elle les a encouragés à continuer d'améliorer la communication d'informations sur cette question⁸.
5. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au CET et au CRTC d'inclure dans leur rapport annuel commun, après consultation des champions de haut niveau, des recommandations à l'intention des Parties et des autres organisations sur les voies à suivre et les mesures à prendre, compte tenu des résultats des réunions techniques d'experts⁹.
6. À sa deuxième session, la CMA a prié le CET et le CRTC de faire figurer, dans leur rapport annuel commun pour 2020, des informations complètes sur la façon dont ils ont intégré les directives émanant du cadre technologique¹⁰ dans leurs plans et programmes de travail respectifs. En outre, elle les a encouragés à continuer de rendre compte de l'avancement de leurs travaux ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du cadre technologique et des enseignements qui en ont été tirés¹¹.

B. Objet du présent rapport

7. La section commune du CET et du CRTC figure au chapitre II ci-après. Le chapitre III présente les activités menées et les résultats obtenus par le CET en 2020, y compris les messages et recommandations clefs adressés à la COP, à sa vingt-sixième session, et à la CMA, à sa troisième session. Il rend compte des résultats des vingtième et vingt et unième réunions et des travaux intersessions du CET ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution de ses missions et des enseignements à en tirer. Le chapitre IV présente les activités menées et les résultats obtenus par le CRTC en 2020, y compris les messages clefs adressés à la COP, à sa vingt-sixième session, et à la CMA, à sa troisième session. Il rend compte des résultats des quinzième et seizième réunions et des travaux intersessions du Conseil consultatif du CRTC, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution des missions du CRTC et des enseignements à en tirer, et comporte les renseignements

¹ Décision 1/CP.16, par. 117.

² FCCC/SB/2013/1, par. 3.

³ En application de la décision 2/CP.17, par. 142. Voir également les décisions 12/CP.21, par. 2 ; et 15/CP.23, par. 4.

⁴ Décision 2/CP.17, par. 143.

⁵ Voir décision 15/CMA.1, par. 4.

⁶ Décision 1/CP.21, par. 68.

⁷ Décision 15/CP.22, par. 6.

⁸ Décision 13/CP.24, par. 4.

⁹ Décision 13/CP.23, par. 4.

¹⁰ Décision 15/CMA.1, annexe.

¹¹ Décision 8/CMA.2, par. 2 et 4.

communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques (CTC)¹².

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

8. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner le rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2020 et recommander un (des) projet(s) de décision sur la question pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session.

II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

9. Malgré les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le CET et le CRTC ont réussi à mener un certain nombre d'activités conjointes pour soutenir la mise au point et le transfert de technologies au titre de la Convention ainsi que la mise en œuvre du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris.

10. Les deux organes ont mis en place leurs systèmes de suivi et d'évaluation respectifs et ont mené une action conjointe auprès des entités nationales désignées (END) pour recueillir des informations en retour sur les effets à long terme de leurs travaux et des suggestions visant à améliorer l'assistance et l'appuis qu'ils fournissent.

11. Ils ont augmenté leur contribution à la réalisation du niveau d'ambition d'avant 2020, notamment dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'atténuation, et ont renforcé la collaboration avec les parties prenantes mondiales et régionales en organisant conjointement en août 2020, en ligne, quatre réunions techniques d'experts sur l'atténuation, en particulier sur les systèmes de refroidissement intelligents sur le plan climatique pour des bâtiments durables, à l'intention des parties prenantes en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Europe de l'Est et Asie occidentale, et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes¹³.

12. Le CET et le CRTC ont communiqué de façon cohérente dans le cadre du Mécanisme technologique, par des moyens électroniques, en veillant à ce que les représentants de l'un d'eux assistent aux réunions et manifestations de l'autre et en organisant des manifestations communes ou en participant ensemble à certaines réunions, notamment :

a) La manifestation parallèle du Mécanisme technologique à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Madrid¹⁴ ;

b) La manifestation organisée en ligne par le Mécanisme technologique, dans le cadre de l'Élan de juin pour le climat¹⁵ ;

c) Les séances de travail approfondi du CET et du CRTC à la conférence 2020 de la Global Sustainable Technology and Innovation Community (G-STIC)¹⁶ ;

d) La table ronde pour l'innovation verte organisée dans le cadre du dixième colloque Green, Smart, Development and Vision¹⁷ ;

e) La manifestation en ligne du Mécanisme technologique aux Dialogues sur le climat 2020, organisés sous l'égide de la Convention¹⁸.

13. Les organes ont continué de collaborer, dans toute la mesure possible, avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et de renforcer les liens

¹² En application de la décision 14/CP.18, par. 10.

¹³ Voir <https://unfccc.int/ttclear/events/index.html>.

¹⁴ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2019_event8.

¹⁵ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event01.

¹⁶ Voir <https://www.gstic.org/>.

¹⁷ Voir <http://igsdv.org/index.html>.

¹⁸ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event08.

avec le Mécanisme financier. Les présidents respectifs du CET et du Conseil consultatif du CRTC ont participé :

- a) À la réunion du Groupe de travail conjoint de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, tenue à la cinquante et unième session des organes subsidiaires ;
- b) Au dialogue informel ouvert entre les représentants des organes constitués sur les trois fonctions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, à la cinquante et unième session des organes subsidiaires ;
- c) À la quatrième réunion annuelle entre le Fonds vert pour le climat (FVC) et les organes constitués, organisée à la vingt-cinquième session de la COP dans le but d'améliorer la coopération et la cohérence du dialogue entre le Fonds et le Mécanisme technologique ;
- d) Au lancement du programme d'innovation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'adaptation, à la vingt-cinquième session de la COP ;
- e) À la table ronde du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, organisée à la vingt-cinquième session de la COP et consacrée au renforcement de la cohérence et de la coordination entre les organes constitués et dans le cadre d'autres processus relevant de la Convention ;
- f) À la réunion technique du bilan de la mise en œuvre et du niveau d'ambition avant 2020, à la vingt-cinquième session de la COP ;
- g) Au dialogue en ligne, tenu en novembre 2020, sur le bilan et les enseignements des activités des centres régionaux pilotes pour le transfert et le financement des technologies climatiques du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

14. Le CET et le CRTC ont, par l'intermédiaire de leurs secrétariats, échangé des informations et des avis sur leurs travaux respectifs, notamment s'agissant de répertorier les besoins, les lacunes, les difficultés et les environnements propices associés aux capacités endogènes, d'analyser les conditions qui favorisent ou entravent la mise au point et le transfert de technologies, et de prendre en compte les questions de genre.

15. En plus des activités communes de 2020, les organes ont établi la liste définitive des activités qu'ils mèneraient conjointement en 2021 et 2022¹⁹, à commencer par celles qui concernent les technologies et les contributions déterminées au niveau national (CDN) ainsi que les questions de genre et les technologies (voir annexe I pour de plus amples informations), qui sont conçues de manière à faire fond sur les travaux en cours ou récemment accomplis. Les organes feront régulièrement le point sur le déroulement de ces activités et réfléchiront à d'autres activités communes qui pourraient être entreprises à l'avenir. Dans le cadre de leurs activités communes, le CET et le CRTC envisagent également de coopérer plus étroitement avec les END et de contribuer à faciliter et à appuyer les actions en faveur de la reprise verte, selon leurs attributions respectives.

16. On trouvera à l'annexe II des renseignements sur la façon dont le CET et le CRTC ont intégré les directives émanant du cadre technologique dans leurs plans et programmes de travail respectifs²⁰.

17. Le CET et le CRTC sont déterminés à renforcer constamment leur collaboration et se réjouissent à la perspective d'organiser des sessions conjointes du CET et du Conseil consultatif du CRTC en vue de coordonner davantage les travaux menés dans le cadre du Mécanisme technologique et de veiller ainsi à ce que les Parties bénéficient d'une assistance efficace et cohérente en matière de technologies climatiques lorsqu'elles mettent en œuvre leur CDN et leur plan national d'adaptation (PNA) aux fins de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de la Convention.

¹⁹ En application de la décision 8/CMA.2, par. 3.

²⁰ Comme suite à la décision 8/CMA.2, par. 2.

III. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2020

A. Réunions et composition

18. Le CET a tenu sa vingtième réunion du 1^{er} au 3 avril 2020 et sa vingt et unième réunion du 17 au 20 novembre 2020²¹.

19. À sa vingtième réunion, le CET a élu Mareer Mohamed Husny (Maldives) Président et Stephen Minas (Grèce) Vice-Président pour 2020. Le CET a remercié la Présidente sortante, Dinara Gershinkova (Fédération de Russie), et la Vice-Présidente sortante, Stella Gama (Malawi), de la façon dont elles ont dirigé le CET pour lui permettre de remplir efficacement sa mission en 2019.

20. Une liste des membres du CET, où figure la durée de leurs mandats respectifs, peut être consultée sur le site Web de la Convention²².

21. Les réunions du CET ont été diffusées en direct sur le Web et des observateurs y ont assisté, y compris des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur, qui ont participé activement au débat sur les questions à l'examen. Tous les documents, les exposés, les enregistrements, les listes de participants et les rapports des réunions peuvent être consultés sur la page Web du TT:CLEAR²³.

B. Plan de travail glissant pour 2019-2022 : réalisation en 2020

22. Malgré la pandémie de COVID-19, qui a rendu impossible la tenue de réunions en présentiel, le CET a poursuivi ses activités intersessions par l'intermédiaire d'équipes spéciales thématiques afin de réaliser efficacement, avec l'appui du secrétariat, son plan de travail glissant pour 2019-2022²⁴ dans cinq domaines : innovation, mise en œuvre, environnement propice et renforcement des capacités, collaboration et participation des parties prenantes, et appui.

23. Le CET tient à exprimer sa gratitude aux Parties pour leurs contributions financières ainsi qu'aux organisations et autres parties prenantes, y compris les représentants d'organisations ayant le statut d'observateur qui se sont investis dans les travaux des équipes spéciales en 2020, pour leur participation active et leur appui. Des renseignements sur la composition des équipes spéciales du CET peuvent être consultés sur la page Web du TT:CLEAR²⁵.

1. Innovation

a) Recherche, mise au point et démonstration

24. Le CET a établi un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements issus de la recherche, de la mise au point et de la démonstration collaboratives internationales de technologies climatiques²⁶. Il a choisi des projets et programmes bilatéraux et multilatéraux de recherche, de mise au point et de démonstration dans les principaux secteurs, dégagé des bonnes pratiques et des enseignements à partir des initiatives menées en matière de recherche, de mise au point et de démonstration collaboratives et adressé des recommandations aux pays et aux parties prenantes.

²¹ En raison de la pandémie de COVID-19, ces deux réunions ont eu lieu en ligne.

²² <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

²³ <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

²⁴ Disponible à l'adresse <https://bit.ly/33ASbc1>.

²⁵ <http://unfccc.int/ttclear/tec/members.html#Task>.

²⁶ <https://unfccc.int/ttclear/tec/rdandr>.

b) **Approches novatrices des technologies d'adaptation**

25. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'initiative lancée par le CET pour promouvoir des approches novatrices permettant d'améliorer les technologies d'adaptation, notamment par l'organisation d'une journée de la technologie en cours de session en 2020²⁷. Prévue sous la forme d'un atelier d'une journée organisé à l'occasion de la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires, cette journée de la technologie se composera finalement, en raison de la pandémie de COVID-19, d'une série de manifestations qui se tiendront en ligne en 2020 et 2021 et porteront sur différents thèmes liés aux technologies d'adaptation. La journée de la technologie a été officiellement ouverte pendant les Dialogues sur le climat, par une session sur les approches novatrices permettant de déployer, de diffuser et d'améliorer les technologies et les solutions pour une agriculture intelligente face au climat, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques.

26. Le CET a organisé une séance de travail approfondi sur les approches novatrices des technologies d'adaptation à la conférence 2020 de la G-STIC²⁸. À cette occasion, des innovations portant sur les aspects principaux des technologies d'adaptation ont été présentées et les avantages de l'apprentissage entre pairs, du partage de connaissances et des processus de planification participatifs ont été débattus. Les résultats de cette séance figureront dans le résumé, établi par le Président de la G-STIC, qui sera examiné à New York en 2021 par le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

27. Les résultats des manifestations liées à la journée de la technologie et de la séance organisée à l'occasion de la conférence 2020 de la G-STIC alimenteront la note d'orientation du CET et ses recommandations à l'intention des Parties concernant les moyens d'accélérer et d'améliorer la diffusion des technologies d'adaptation.

2. **Mise en œuvre**

a) **Évaluation des besoins technologiques**

28. Le CET a établi une note d'orientation sur les moyens de mieux donner suite aux évaluations des besoins technologiques (EBT)²⁹ ; elle porte notamment sur les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques issus des EBT et de l'application de leurs résultats, et est fondée sur un document que le CET avait élaboré en 2019³⁰.

29. À partir de la note d'orientation, le CET a mis au point des messages et recommandations clefs en vue de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (voir chap. III.D ci-après).

b) **Approches novatrices visant à encourager l'adoption des technologies existantes**

30. Le CET a élaboré une publication sur les approches novatrices permettant d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre des technologies climatiques aux fins de l'atténuation et de l'adaptation³¹, dans laquelle il fournit des renseignements sur l'état des approches novatrices, décrit les conditions favorables à la bonne application de ces approches et adresse des messages et recommandations clefs aux pays et aux parties prenantes. Cette publication a été présentée au cours de diverses réunions et manifestations tenues en 2020³².

²⁷ Décision 14/CP.25, par. 12.

²⁸ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event10.

²⁹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/brief13.html>.

³⁰ Voir <https://bit.ly/39eFeba>.

³¹ Voir <https://bit.ly/31dJC5l>.

³² Voir, par exemple, <https://youtu.be/9RK-dlwb6Dg> et https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event02.

c) Orientations futures et mesures à prendre d'après les conclusions des réunions techniques d'experts sur l'atténuation

31. Le CET a formulé des recommandations sur les orientations futures et les mesures à prendre, compte tenu des conclusions des réunions techniques d'experts sur l'atténuation tenues en 2020 (voir annexe III), à savoir les quatre réunions techniques régionales d'experts organisées en ligne avec le CRTC (voir par. 11 ci-dessus) et les réunions techniques mondiales d'experts sur l'atténuation tenues en ligne les 30 septembre et les 7 et 14 octobre 2020³³.

3. Environnement propice et renforcement des capacités

a) Environnements propices et difficultés

32. Le CET a élaboré un document portant sur les environnements propices, notamment les défis à relever et les possibilités à exploiter pour inciter les secteurs privé et public à participer à la mise au point et au transfert de technologies, en tenant compte des EBT, des CDN, de l'assistance technique fournie par le CRTC et de ses propres notes d'orientation. Le document, qui définit des politiques et des stratégies visant à rendre les environnements plus propices et à relever les défis, a inspiré les principaux messages et recommandations que le CET délivrera à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA.

33. Le CET mettra le document à jour en y incorporant les renseignements utiles issus des CDN soumises en 2020 et en établira une version finale d'ici à sa vingt-troisième réunion.

b) Capacités et technologies endogènes

34. Comme suite aux travaux qu'il avait menés en 2019 en vue de promouvoir les capacités et les technologies endogènes, le CET a, en 2020, répertorié et analysé les besoins, lacunes, difficultés et conditions favorables dans ce domaine, en recueillant les avis de trois groupes de parties prenantes : les représentants nationaux (END et coordonnateurs des EBT), les membres et observateurs des organes constitués, et les spécialistes des technologies.

35. Les résultats préliminaires montrent que les besoins et les difficultés varient entre les trois groupes, et que les stratégies de facilitation et les mesures visant à renforcer les capacités endogènes nationales sont largement similaires³⁴. Les travaux se poursuivront en 2021 et tiendront compte de l'état des lieux des environnements propices et des défis dont il est question au paragraphe 32 ci-dessus.

4. Collaboration et participation des parties prenantes

a) Technologies permettant de prévenir les pertes et préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières

36. Le CET et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ont mis un point final à la note d'orientation commune sur les technologies permettant de prévenir les pertes et préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières³⁵, qui a été diffusée en juillet 2020³⁶. Le CET remercie tous les experts qui y ont contribué.

37. À partir de la note d'orientation, le CET a mis au point des messages et recommandations clés en vue de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (voir chap. III.D ci-après).

³³ Voir <https://unfccc.int/topics/mitigation/workstreams/technical-expert-meetings>.

³⁴ Voir le document TEC/2020/21/8 du CET. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

³⁵ Voir <https://unfccc.int/ttclear/coastalzones/>.

³⁶ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event02.

b) Processus d'examen technique des mesures d'atténuation

38. Le CET a continué de renforcer sa participation au processus d'examen technique des mesures d'atténuation³⁷. En plus d'avoir organisé des réunions techniques régionales d'experts sur l'atténuation en collaboration avec le CRTC, il a participé aux réunions techniques mondiales d'experts sur l'atténuation en 2020 et a fait rapport sur les principales conclusions des réunions techniques régionales d'experts sur l'atténuation.

c) Réunions techniques d'experts sur l'adaptation

39. Le CET a continué de collaborer avec le Comité de l'adaptation et de contribuer aux travaux de celui-ci en ce qui concerne les réunions techniques d'experts sur l'adaptation, en transmettant les informations issues de sa participation au processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

d) Participation des parties prenantes

40. Dans le cadre de ses activités et des travaux de ses équipes spéciales, le CET a coopéré avec plus de 60 organisations et institutions, notamment des organisations ayant le statut d'observateur, des END, des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités et autorités locales, des responsables nationaux de la planification, des entités du secteur privé, des universités, des établissements financiers ainsi que des organisations internationales et des organismes des Nations Unies, tels que l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, l'Institut mondial de la croissance verte et l'initiative Énergie durable pour tous. Cette coopération illustre la diversité des compétences dont le CET a bénéficié pour mener à bien ses travaux.

5. Appui

41. Le plan de travail du CET prévoit un certain nombre d'activités relevant du domaine de l'appui, destinées à renforcer les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, notamment en améliorant la collaboration avec le FVC, le FEM et le Comité permanent du financement³⁸.

a) Fonds vert pour le climat

42. Le Vice-Président du CET a participé à la quatrième réunion annuelle entre le FVC et les organes constitués, axée sur les collaborations possibles pendant la première période de reconstitution des ressources du FVC (2020-2023) et susceptibles d'aider les pays à communiquer leurs CDN et à les réaliser.

43. Le FVC soutient actuellement des incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques. Le CET continuera de coopérer avec le FVC dans ce domaine, notamment en lui soumettant des contributions et en définissant les mesures de suivi à prendre en ce qui concerne les incubateurs et les accélérateurs, y compris dans le cadre des travaux sur les systèmes nationaux d'innovation qu'il prévoit de mener en 2021.

b) Fonds pour l'environnement mondial

44. Après avoir, à sa cinquantième session, examiné le rapport du CET sur l'évaluation actualisée du programme stratégique de Poznan³⁹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a invité le CET et le CRTC à rendre compte, dans leur rapport annuel commun pour 2020, des résultats des mesures qu'ils auraient prises en application des recommandations du rapport d'évaluation qui les concernaient⁴⁰. Le CET a participé au dialogue dont il est fait mention au paragraphe 13 ci-avant. En outre, il a intégré, dans son plan de travail, au titre des activités d'appui existantes, un certain nombre d'activités de suivi, dont le lancement est prévu en 2021 et qui découlent de l'évaluation actualisée.

³⁷ En application de la décision 13/CP.23, par. 6.

³⁸ Comme suite à la décision 14/CP.22, par. 9.

³⁹ FCCC/SBI/2019/7.

⁴⁰ FCCC/SBI/2019/20, par. 71.

c) Comité permanent du financement

45. Le CET a accepté d'apporter sa contribution au projet de lignes directrices concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier ; le Comité permanent du financement établira ce projet dès que les rapports annuels du FVC et du FEM destinés à la vingt-sixième session de la COP seront disponibles.

6. Suivi et évaluation des résultats

46. Le CET a continué de suivre et d'évaluer les résultats de ses travaux et a appliqué, à titre expérimental, son système de suivi et d'évaluation⁴¹ ; celui-ci sera revu et amélioré en fonction du bilan de cette expérience et des enseignements à en tirer (par exemple, au moyen d'enquêtes auprès des END) ainsi que de la faisabilité des aménagements⁴².

7. Communication et information

47. Le CET a continué de développer ses activités de communication et d'information. À sa vingtième réunion, il a adopté une nouvelle stratégie de communication et d'information dans le but de faire mieux connaître et comprendre ses travaux et produits et leur importance, et d'accroître la participation des parties prenantes à ses manifestations⁴³.

48. La mise en application de la nouvelle stratégie a entraîné un recours accru aux outils en ligne qui, de même que l'organisation de manifestations et de réunions en ligne en raison de la COVID-19, a permis d'atteindre un plus large éventail de parties prenantes. L'utilisation du compte Twitter de la Convention aux fins de la promotion des manifestations et publications du CET a été multipliée par six entre 2019 (trois tweets) et 2020 (18 tweets), ce qui a donné lieu à des hausses du nombre de retweets, de mentions « J'aime » et d'impressions, respectivement de 681 %, 733 % et 382 %. Le nombre d'articles publiés sur la page « Actualités » du site de la Convention est passé de deux en 2019 à six en 2020, et le nombre de lecteurs a augmenté de 244 %. De plus, par rapport à 2019, le nombre d'utilisateurs et les consultations de la page Web du TT:CLEAR ont augmenté de 12 % et 8 % respectivement.

8. Prise en compte des questions de genre

49. Conformément à l'approche générale pour la prise en compte des questions de genre qu'il a adoptée à sa dix-neuvième réunion⁴⁴, le CET a nommé Kinga Csontos (Hongrie) et Monique Motty (République démocratique du Congo) comme ses coordinatrices pour les questions de genre.

50. Avec l'appui de l'équipe du secrétariat chargée des questions de genre, le CET a repéré des activités de son plan de travail glissant qui se prêtaient à l'intégration de ces questions^{45, 46}. Il a invité les organisations internationales et les organisations ayant le statut d'observateur à désigner des spécialistes des questions de genre et des technologies qui participeraient à ses manifestations afin de faire mieux connaître et comprendre les questions de genre posées par les technologies climatiques et de promouvoir leur prise en compte. En outre, il a contacté le CRTC pour échanger des données d'expérience sur les questions liées au genre et aux technologies et rechercher des possibilités de collaboration.

⁴¹ Voir <https://bit.ly/2SEfdZg>.

⁴² Voir le document TEC/2020/21/11 du CET. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec/meetings.html>.

⁴³ Voir <https://bit.ly/33CSZxd>.

⁴⁴ Voir le document TEC/2019/19/10 du CET. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/tec/meetings.html>.

⁴⁵ En application de la décision 21/CP.22, par. 14.

⁴⁶ Voir le document FCCC/TP/2018/1, par. 97 à 102.

C. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

51. Le CET a réfléchi⁴⁷ aux enseignements tirés et aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution de ses mandats et de l'application du cadre technologique, compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur ses travaux :

a) Ses membres et les parties prenantes ont fait preuve de souplesse et se sont rapidement adaptés à de nouvelles méthodes de travail, notamment à l'utilisation de plateformes en ligne pour les réunions et les manifestations, ce qui lui a permis de progresser efficacement dans la réalisation des activités de son plan de travail 2019-2022 ;

b) Le passage aux plateformes en ligne a permis à davantage de personnes de participer à ses manifestations, par exemple aux réunions techniques régionales d'experts sur l'atténuation ;

c) Toutefois, le recours à ces plateformes s'est répercuté sur la capacité des membres et des parties prenantes, en particulier de ceux des pays en développement, de participer pleinement aux réunions et aux manifestations. Le CET concède que les réunions en ligne ne peuvent offrir le même degré d'interaction entre les membres et les observateurs que les réunions en présentiel. Ces difficultés persistent et on devra peut-être trouver des moyens de les surmonter si la pandémie se poursuit en 2021. Les membres et les parties prenantes sont invités à continuer de participer aux réunions et manifestations en ligne ;

d) La pandémie a montré combien il était important de construire un système socioéconomique plus résilient, qui tienne compte en particulier des personnes pauvres et vulnérables qui ont été très touchées. Il importe donc d'intégrer les aspects liés à la vulnérabilité et à la résilience face aux catastrophes, y compris aux pandémies, dans les travaux actuellement menés par le CET, par exemple les EBT, la recherche, la mise au point et le déploiement, les nouvelles technologies climatiques et le processus d'examen technique ;

e) L'utilisation accrue des médias sociaux et une collaboration plus étroite avec l'équipe chargée de la communication et de l'information sur la Convention ont permis au CET de toucher un public plus large ;

f) Bien qu'il existe un formidable enthousiasme pour les questions liées au genre et aux changements climatiques, le CET peine toujours à sensibiliser les décideurs qui sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces dans ces domaines ;

g) Le CET a trouvé des moyens d'intégrer les questions de genre à ses travaux, mais il faut encore évaluer les résultats obtenus pour accomplir des progrès supplémentaires à cet égard.

D. Messages et recommandations clefs destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

52. Dans le prolongement du travail accompli en 2020, le CET souhaite communiquer les messages et recommandations clefs ci-après à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA⁴⁸.

1. Évaluation des besoins technologiques

53. Ayant analysé les données d'expérience recueillies, les enseignements tirés et les bonnes pratiques observées dans le cadre des EBT et de l'application de leurs résultats, le CET appelle l'attention sur les points suivants :

a) Les pays en développement souhaitent peut-être envisager de diffuser les résultats de leur EBT à l'échelle nationale afin d'en renforcer l'application. Les résultats des EBT peuvent être communiqués aux intervenant dans les processus et activités d'atténuation

⁴⁷ En application des décisions 15/CP.22, par. 6 ; 13/CP.24, par. 4 ; 15/CMA.1, par. 5 ; et 8/CMA.2, par. 4.

⁴⁸ Également disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/tclear/policies>.

et d'adaptation, notamment les CDN et PNA. Des experts d'organes concernés, tels que les ministères des finances, les acteurs du développement au niveau régional, les représentants des secteurs de l'énergie et de l'économie, les END et les autorités nationales désignées, pourraient être informés sur les résultats des EBT nationaux afin de pouvoir s'en servir et exploiter le potentiel que représente leur application ;

b) Les États pourraient jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un environnement propice à la mise au point et au transfert de technologies en renforçant les cadres juridique et réglementaire, notamment moyennant l'introduction d'instruments de mise au point axés sur le marché, aux fins de la création de nouveaux marchés ;

c) Les environnements propices à la mise au point et au transfert de technologies reposent souvent sur une coordination et une communication efficaces entre les divers ministères et organismes publics et entre le gouvernement et les parties prenantes du secteur privé, destinées à rationaliser et faciliter l'investissement dans les technologies et à présenter une approche intégrée pour la mise au point de technologies au niveau international et les activités de transfert aux niveaux national et infranational ;

d) Pour que l'établissement des EBT et l'application de leurs résultats soient efficaces, il faut soigneusement constituer les équipes d'élaboration des projets et déterminer qui sont les différents décideurs ;

e) Les directives les plus récentes pour l'établissement d'un plan d'action technologique prévoient une étape d'analyse des résultats au terme de l'EBT, mais il demeure difficile de convaincre les parties prenantes d'un pays de permettre aux institutions de suivre leur performance en la matière⁴⁹. Le CET continuera de réfléchir à ce problème dans le cadre de ses travaux futurs concernant les EBT ;

f) Ce suivi de l'application des résultats des EBT constitue non seulement la dernière étape de l'élaboration d'un plan d'action technologique, mais doit également être examiné au début du processus d'EBT. Les parties prenantes nationales peuvent envisager de recourir aux systèmes de suivi existants en y intégrant le suivi de l'application des résultats des EBT (par exemple, exigences de l'Accord de Paris concernant le suivi des CDN, PNA et communications nationales) ou juger nécessaire de renforcer les capacités de suivi. Le suivi de l'application des résultats présente également l'avantage de pouvoir contribuer à rationaliser le processus d'évaluation itérative des besoins technologiques, c'est-à-dire lorsqu'un pays décide d'examiner ou de recommencer le processus d'EBT ;

g) La diffusion à l'échelle régionale des expériences concluantes, des difficultés et des enseignements liés à la mise en œuvre de technologies climatiques pourrait être utile aux pays d'une même région ayant des conditions et des niveaux de capacité voisins, car cela pourrait permettre la reproduction de bonnes pratiques en matière d'expérimentation et de déploiement d'activités relatives aux technologies et ainsi favoriser une application des technologies climatiques. Les pays sont invités à se rapprocher des centres régionaux de collaboration et des organisations régionales afin de contribuer à cette initiative ;

h) Dans le cadre du projet mondial d'EBT, des dizaines de pays ont achevé leur EBT ou sont en train de la mener. Il s'agit là d'une excellente occasion d'échanger des données d'expérience sur le processus d'EBT et l'application des résultats. Actuellement, les coordonnateurs de l'EBT et les consultants se réunissent à l'occasion d'ateliers régionaux sur l'EBT. En complément, il pourrait être envisagé de mettre en place un programme dans le cadre duquel les coordonnateurs de l'EBT ou les groupes de travail tirent parti de l'expérience d'un pays qui a mené une EBT lors d'une précédente phase, par exemple en se rendant sur place ;

i) Les experts de l'EBT ayant contribué aux phases précédentes ont déjà participé à des ateliers et à des formations dans le cadre de la phase III du projet mondial d'EBT, ce qui a permis de renforcer la coopération et de tirer des enseignements de l'expérience acquise ;

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tna>.

j) Les efforts de coopération internationale visant à répondre aux besoins technologiques pourraient améliorer l'application des résultats de l'EBT. Les besoins technologiques des pays peuvent être satisfaits avec l'appui d'acteurs internationaux du financement et de l'investissement ayant une vaste expérience du financement des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ;

k) L'accès aux ressources financières a été répertorié comme l'un des principaux obstacles à la mise au point et au transfert de technologies dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. En recourant, dans les cas qui s'y prêtent, à des approches simplifiées permettant de faciliter l'accès aux instruments financiers, on pourra accélérer la mise au point et le transfert de technologies dans les pays en développement. Une promotion accrue des plans et des activités de mise en œuvre peut inciter les institutions financières et les parties prenantes à investir dans les technologies climatiques ;

l) Dans leurs EBT, des pays en développement ont déterminé qu'il fallait à la fois stimuler les marchés et développer les capacités humaines pour rendre plus rapidement les environnements propices à la mise au point et au transfert de technologies. Les programmes d'appui qui visent à renforcer les capacités institutionnelles et scientifiques des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, sont essentiels à la création des conditions favorables à long terme qu'exigent la mise au point et le transfert de technologies ;

m) En complément des efforts soutenus pour attirer les donateurs et des experts financiers dans le processus d'EBT, une conférence des donateurs pourrait constituer la dernière étape du processus, désormais prévue pour les phases III-IV du projet mondial d'EBT. Il est suggéré d'y présenter des résultats des EBT réalisées et des expériences concluantes pour renforcer la confiance des investisseurs potentiels des secteurs public et privé. Il pourrait également être utile, à cet égard, de suivre les résultats de l'application de technologies qui avaient été jugées prioritaires par l'EBT ;

n) Dans les pays en développement, les marchés des technologies climatiques connaissent une expansion rapide, ce qui ouvre de nouvelles perspectives en matière d'importation internationale, de production domestique et d'entreprises communes transfrontalières. En faisant mieux connaître les plans d'application des résultats des EBT au secteur privé et en assurant sa représentation dans les équipes d'élaboration des projets, on pourra renforcer l'intérêt qu'il porte aux activités nationales de mise en œuvre. L'action du secteur privé peut également être encouragée par certains mécanismes et instruments de soutien nationaux axés sur les mesures tant d'atténuation que d'adaptation.

54. Au vu de ce qui précède, le CET recommande à la COP et à la CMA d'encourager :

a) Les pays en développement à collaborer avec des équipes d'élaboration des projets soigneusement sélectionnées et les décideurs concernés pour bien établir les EBT et appliquer leurs résultats ;

b) Les pays en développement à diffuser les résultats de leurs EBT à l'échelle régionale afin de renforcer l'application de ceux-ci ;

c) Le renforcement du dialogue avec les secteurs public et privé dans le cadre des plans d'application des résultats des EBT et des équipes d'élaboration des projets ;

d) Les parties prenantes à diffuser les enseignements, les expériences concluantes et les difficultés liés à la mise en œuvre des technologies climatiques ;

e) La communauté internationale à coopérer et à apporter son soutien afin de satisfaire aux besoins technologiques et de renforcer l'application des résultats des EBT.

2. Technologies permettant de prévenir les pertes et les préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières

55. Le CET remercie le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de sa collaboration à l'élaboration d'une note d'orientation commune sur les technologies visant à prévenir les pertes et préjudices, à les réduire au minimum et à y remédier dans les zones côtières.

56. À la lumière de ces travaux conjoints, le CET appelle l'attention sur les points suivants :

a) Différentes solutions technologiques d'ordre matériel, logiciel ou organisationnel, utilisées seules ou combinées entre elles, permettent actuellement d'évaluer et de gérer les risques liés aux changements climatiques et de définir des mesures de relèvement et de remise en état visant à remédier aux effets des changements climatiques dans les zones côtières. L'utilisation de ces technologies peut être analysée et permettre de tirer des enseignements et de dégager des possibilités d'amélioration ;

b) En ce qui concerne les technologies d'évaluation des risques, il existe un certain nombre de domaines dans lesquels de nouvelles améliorations peuvent être apportées : sensibilisation accrue aux technologies existantes ; existence et accessibilité de données de haute qualité en temps utile ; méthodes et outils appropriés pour la prise en compte de différentes catégories de risque (phénomènes à évolution lente et à évolution rapide) ; échelons de gouvernance appropriés. Ces domaines d'amélioration offrent également aux parties prenantes des possibilités de collaboration. Le dialogue scientifique et les actions actuellement menées par les organisations et partenariats internationaux en matière de formation au renforcement des capacités et de fourniture de mécanismes d'appui dans le but de contribuer à la diffusion des technologies d'évaluation des risques côtiers illustrent ces possibilités ;

c) Les technologies consacrées à la prise en charge du risque prévoient des mesures visant à la protection, à la conservation et à l'adaptabilité à long terme des zones côtières ; il peut s'agir de mesures structurelles/concertées, de mécanismes de planification organisationnelle et financière, de mesures juridiques et réglementaires, de méthodes d'adaptation fondées sur l'écosystème, de mesures d'adaptation axées sur la communauté et de solutions reposant sur l'établissement de plans d'urgence et l'innovation. Ces mesures nécessitent une approche intersectorielle intégrée de la gestion des zones côtières. L'amélioration des technologies consacrées à la prise en charge des risques côtiers est un processus continu qui devrait être facilité par la mise en commun systématique des connaissances et des pratiques ;

d) La complexité des actions visant à prévenir les pertes et préjudices, à les réduire au minimum et à y remédier dans les zones côtières exige de recourir à différentes technologies pour le relèvement et la remise en état, étant donné que la durée de ces processus varie considérablement et que les priorités peuvent changer en fonction de l'évolution de la situation. Il existe des moyens d'action et des dispositions réglementaires permettant aux systèmes ou aux communautés de se remettre des effets d'un risque rapidement et de façon efficace, ainsi que des programmes et mécanismes internationaux qui favorisent le relèvement et la remise en état. À côté de ces outils, des cadres pour la reprise des activités après un sinistre devraient être en place à l'échelle nationale, et éventuellement utiliser des connaissances autochtones et locales. Pour prévenir, réduire et gérer les pertes et préjudices potentiels liés aux incidences des changements climatiques dans les zones côtières, il est essentiel d'investir dans les technologies visant à réduire le risque de catastrophe axées sur la prévention et la préparation tout en veillant à l'efficacité des interventions d'urgence et de la remise en état.

57. Le CET recommande à la COP et à la CMA d'inviter les Parties à tenir compte des conclusions de la note d'orientation commune s'agissant :

a) D'envisager et de rechercher des solutions technologiques pour évaluer les risques liés au climat, prendre en charge et gérer les risques, et favoriser le relèvement et la remise en état en cas d'incidences liés aux changements climatiques dans les zones côtières ;

b) De mettre au point une approche plus complète à long terme pour le relèvement et la remise en état en veillant à l'harmoniser avec les PNA et les stratégies de réduction des risques de catastrophe ;

c) D'encourager la création d'environnements propices susceptibles de faciliter la mise en commun des connaissances et données d'expérience entre pays, renforcer les capacités et améliorer la diffusion des technologies permettant de prévenir les pertes et préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières. Pour ce faire,

les Parties pourraient collaborer avec les organisations internationales et établir des partenariats étroits avec les institutions régionales et infrarégionales ainsi que les communautés locales des zones côtières.

IV. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020

A. Réunions et composition du Conseil consultatif

58. À sa quinzième réunion, tenue le 18 juin 2020⁵⁰, le Conseil consultatif a élu Ping Zhong (Chine) Président et Moa Forstorp (Suède) Vice-Présidente. Il a remercié Orly Jacob (Canada), Présidente sortante, pour son action à la tête du Conseil.

59. Le Conseil a débattu des questions budgétaires, de la mobilisation des ressources ainsi que du suivi et de l'évaluation du CRTC, dont il a approuvé l'état financier de 2019.

60. À sa seizième réunion, tenue du 10 au 12 novembre 2020, le Conseil a souhaité la bienvenue à Bongsoo Kim (République de Corée), son nouveau membre, et a remercié Seo Gon Ko (République de Corée) et Sara Aagesen (Espagne), membres sortants, pour leurs services.

61. Le Conseil a approuvé le budget et le plan d'exploitation annuel du CRTC pour 2021, ainsi que son rapport annuel à la COP, et a débattu du deuxième examen indépendant du CRTC. Un représentant du groupe d'ONG de jeunes a pris la parole au nom des organisations de peuples autochtones et du Groupe Femmes et genre pour exprimer leur souhait d'obtenir le statut d'observateur au Conseil, au même titre que d'autres groupes. Il a été demandé que la question soit débattue dans le cadre de l'examen des activités du Conseil à la vingt-sixième session de la COP. Tous les documents et les exposés de séance des réunions du Conseil consultatif peuvent être consultés sur le site Web du CRTC⁵¹.

B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques

62. Les activités et les priorités du CRTC pour chaque année sont définies dans son plan d'exploitation annuel, qui est approuvé par le Conseil consultatif à sa deuxième réunion de chaque année. Le plan s'inspire du programme de travail quadriennal du CRTC (le dernier en date couvre la période 2019-2022)⁵².

63. Le programme de travail et le plan d'exploitation annuel s'articulent autour des objectifs et des cinq domaines thématiques du cadre technologique créé en vertu de l'Accord de Paris.

64. Guidé par sa politique et son plan d'action sur l'égalité des sexes (2019-2022)⁵³, le CRTC a poursuivi ses efforts visant à intégrer la dimension de genre dans ses activités et opérations, notamment l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, et a commencé à recueillir et à analyser les enseignements tirés de l'expérience.

65. Le CRTC remercie sincèrement les Parties pour leur soutien financier et matériel, ainsi que les membres du Conseil consultatif, les END et les membres du Réseau pour leur collaboration active à l'exécution, en 2020, des activités présentées ci-après, qui s'inscrivent dans les cinq domaines thématiques du cadre technologique.

⁵⁰ En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, les réunions du Conseil consultatif se sont tenues en ligne.

⁵¹ www.ctc-n.org/advisory-board/meetings.

⁵² www.ctc-n.org/calendar/events/13th-ctcn-advisory-board-meeting.

⁵³ Voir <https://www.ctc-n.org/resources/ctcn-gender-policy-and-action-plan-2019-2022>.

1. Innovation

66. Le CRTC a lancé un nouveau concept visant à renforcer la capacité des jeunes à créer des solutions en matière de technologies climatiques, par l'organisation, en Afrique et en Asie, d'une série d'ateliers appelés « laboratoires d'innovation climatique ». Des outils d'innovation, tels que la réflexion conceptuelle et l'intelligence artificielle, ont été utilisés pour associer les jeunes et les entreprises privées locales au processus d'idéation et d'innovation technologiques.

67. Le Fonds pour l'adaptation a lancé un programme de microfinancement doté de 10 millions de dollars des États-Unis (l'Accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation), dont 5 millions de dollars seront administrés conjointement par le PNUE et le CRTC et 5 millions de dollars par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'objectif est d'aider les pays à expérimenter, évaluer, déployer et développer des pratiques et des technologies d'adaptation innovantes. Le programme vise également à faciliter le partage des connaissances et l'échange des meilleures pratiques, et donc d'augmenter les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire s'agissant des pratiques innovantes d'adaptation.

68. Soutenu par le Gouvernement de la République de Corée, le CRTC cherche à ouvrir un bureau de liaison à Songdo, en mettant l'accent sur sa collaboration avec le FVC et sur les projets de recherche-développement et de démonstration.

69. Le CRTC est l'une des neuf organisations retenues par le FEM pour mettre en œuvre son programme d'innovation pour l'adaptation. Pourvu d'une dotation de 677 000 dollars, il aidera les urbanistes de certaines villes et certains sites de taille moyenne (parc national de Nelson's Dockyard à Antigua-et-Barbuda, Chokwe au Mozambique, Kaysone Phomvihane au Laos) à recenser les outils et mécanismes qui permettent de financer des technologies d'adaptation et de renforcer les liens entre les municipalités, le secteur privé, les marchés financiers et les fonds d'infrastructure. Un descriptif de projet est en préparation et sera soumis au Conseil du FEM pour approbation au début de 2021.

2. Mise en œuvre

70. Le CRTC communiquera des informations sur ses activités d'assistance technique sous le thème de la mise en œuvre, même si ces activités couvrent les cinq domaines thématiques du cadre technologique.

a) Mise au point et transfert collaboratifs de technologies

71. Depuis sa création, le CRTC a collaboré avec 102 pays en développement parties, contribuant ainsi à la mise au point et au transfert de technologies. Il a reçu 216⁵⁴ demandes d'assistance technique, dont 15 concernaient plusieurs pays⁵⁵. Il a achevé de répondre à 90 demandes, 44 demandes sont en cours de mise en œuvre, 56 sont à l'étape de planification de la réponse et 26 sont en cours d'examen.

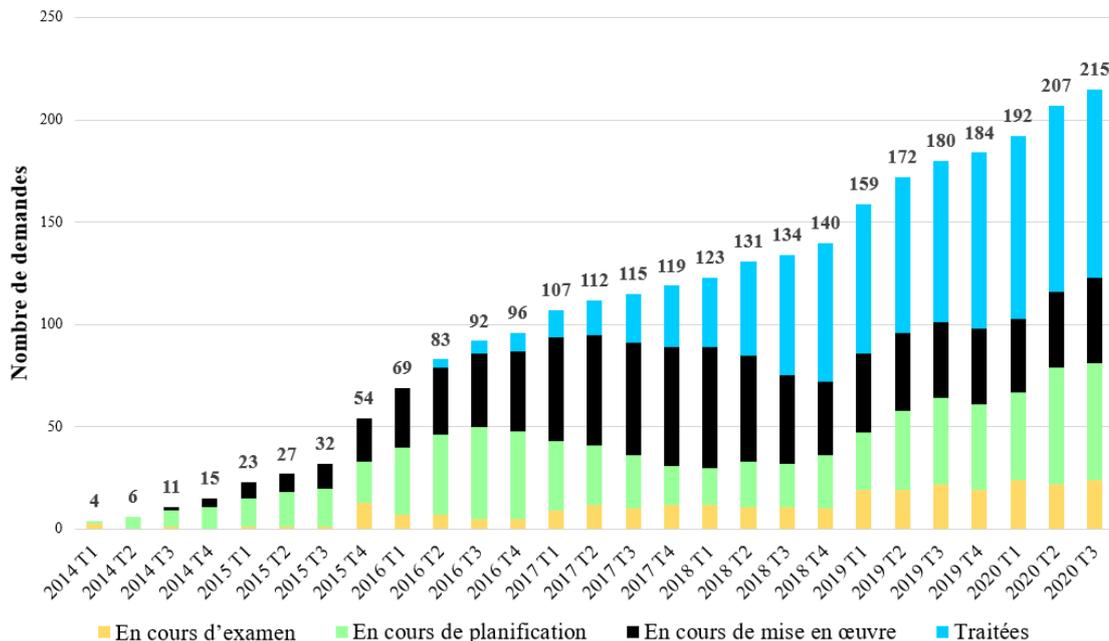
72. La figure 1 illustre l'évolution dans le temps des 216 demandes dont on a considéré qu'elles répondaient aux conditions requises et avaient rang de priorité d'après les critères de sélection approuvés par le Conseil consultatif du CRTC⁵⁶.

⁵⁴ La figure 1 illustre les 213 demandes d'assistance technique reçues à la fin du troisième trimestre de 2020. Le 14 octobre 2020, trois nouvelles demandes avaient été reçues.

⁵⁵ Avant 2019, une demande concernant plusieurs pays était comptabilisée comme une demande unique. Depuis 2019, elle est comptabilisée en fonction du nombre de pays concernés.

⁵⁶ Voir www.ctc-n.org/about-ctcn/founding-documents.

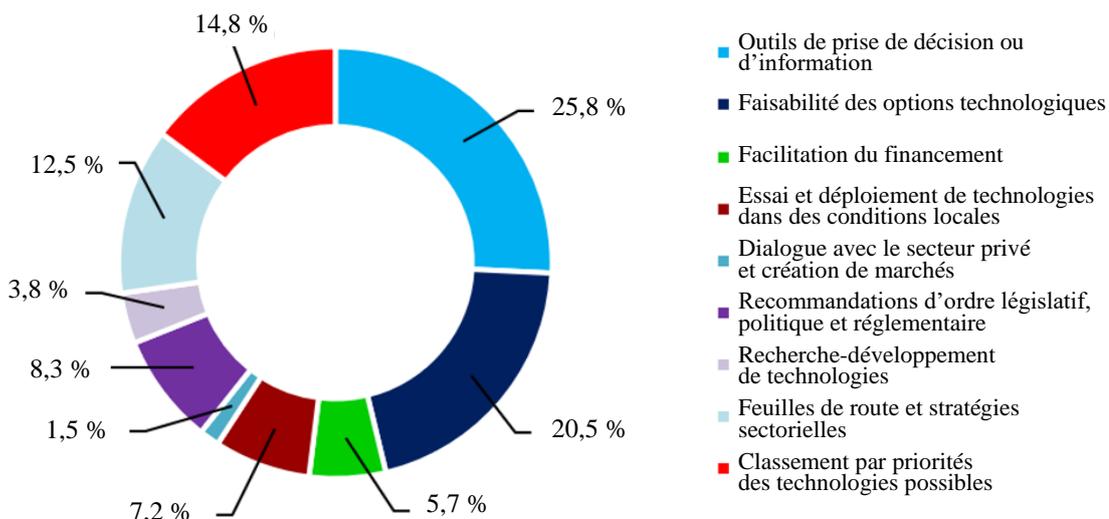
Figure 1
État des demandes d’assistance technique émanant du Centre-Réseau des technologies climatiques (2014-2020)



73. De janvier à octobre 2020, le CRTC a reçu 33 demandes d’assistance technique, contre 43 au cours de la même période en 2019. Cette différence peut s’expliquer par les contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

74. La figure 2 donne la répartition des demandes d’assistance technique par type. Les demandes récentes montrent qu’il est nécessaire d’associer plusieurs formes d’assistance.

Figure 2
Types de demandes d’assistance technique émanant du Centre-Réseau des technologies climatiques (2014-2020)



75. Les pays ont de plus en plus sollicité le soutien du CRTC (par l’intermédiaire du PNUE et de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDD), qui sont des entités accréditées) afin d’utiliser leur allocation destinée à la planification à des projets axés sur des technologies prioritaires. Pour l’heure, le financement de 17 propositions d’assistance technique du FVC, élaborées avec l’appui du CRTC, a été approuvé pour 2020.

Les propositions du FVC portent essentiellement sur une révision des EBT, l'amélioration de l'efficacité des appareils et l'application des codes de la construction.

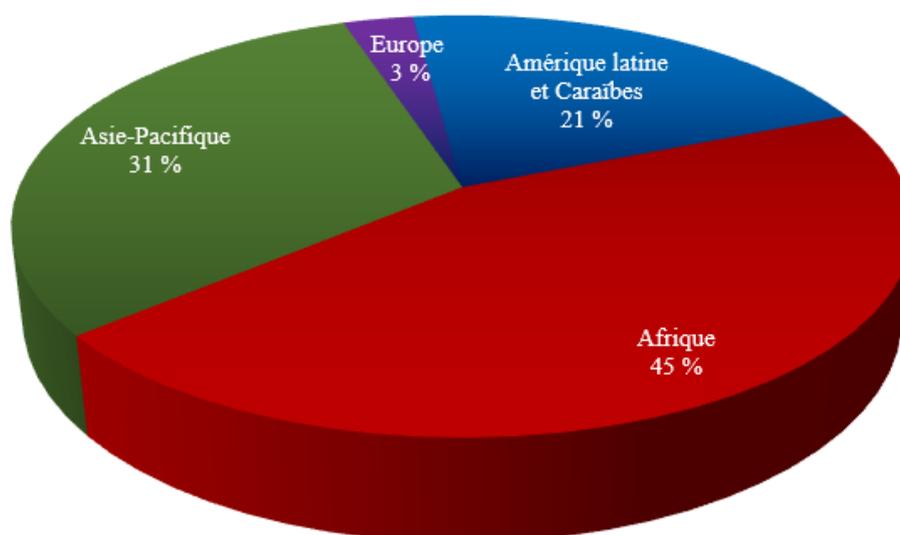
b) Mise en œuvre au niveau régional

76. Les demandes concernant plusieurs pays, comme celles liées aux projets de conversion de la biomasse en énergie qui couvrent plusieurs pays africains, ont permis de réaliser des économies d'échelle et d'appliquer plus largement des technologies prêtes à être transférées, tandis que les stratégies de programmes⁵⁷ de mobilité électrique dans la région Asie-Pacifique, par exemple, ont permis de créer des environnements propices à l'adoption de nouvelles technologies.

77. La figure 3 illustre la répartition régionale des demandes d'assistance technique. Les demandes émanant des pays les moins avancés représentent 58 % de toutes les demandes d'assistance technique, tandis que les petits États insulaires en développement comptent pour 26 % de ces demandes.

Figure 3

Répartition régionale des demandes d'assistance technique émanant du Centre-Réseau des technologies climatiques (2014-2020)



78. D'après l'expérience du CRTC, on a pu dégager les principales tendances en matière d'assistance technique, particulièrement au niveau régional, ce qui offre certaines possibilités de transposition, de développement et d'apprentissage. En 2020, les technologies de transport à faibles émissions et la coopération avec les marchés frontières dans le domaine de la mobilité électrique sont devenues prioritaires dans les stratégies de programme déployées dans la région Asie-Pacifique. En Afrique, les demandes de mobilité électrique et d'efficacité énergétique concernant plusieurs pays et les demandes du FVC sont nombreuses. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les demandes d'économie circulaire et les demandes soumises au titre du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national arrivent en première position.

c) Évaluations des besoins technologiques et contributions déterminées au niveau national

79. Les demandes d'assistance technique continuent de reposer sur les CDN et les EBT. La grande majorité d'entre elles portent essentiellement sur la mise en œuvre de ces CDN

⁵⁷ Les stratégies de programmes désignent les interventions d'assistance technique menées dans un même domaine dans plusieurs pays (par exemple, l'élaboration de politiques de mobilité électrique ou de feuilles de route pour l'économie circulaire), même si l'intervention en elle-même peut différer d'un pays à un autre.

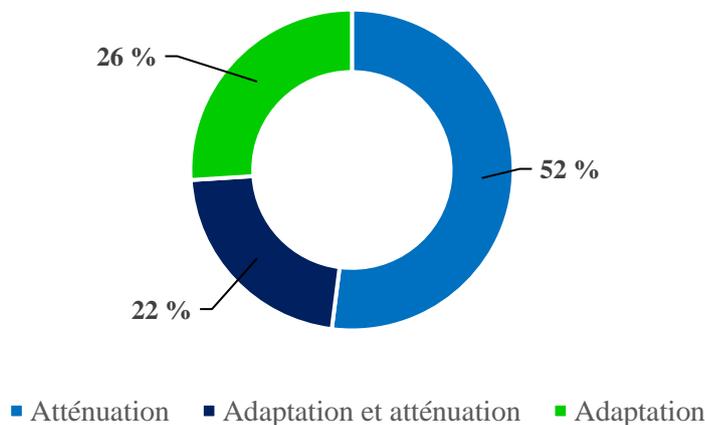
et 15 pays ont reçu l'aide du CRTC pour la réalisation d'EBT et de plans d'action technologiques.

d) Atténuation et adaptation

80. La figure 4 présente une ventilation des demandes d'assistance technique du CRTC, par objectif d'action vis-à-vis des changements climatiques. Au total, 58 % des demandes relatives à l'atténuation concernent l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables, tandis que pour celles concernant l'adaptation, les deux catégories principales sont d'une part l'agriculture et la foresterie (21 %) et d'autre part l'eau (20 %). Si, en matière d'atténuation et d'adaptation, les demandes restent très similaires à celles reçues en 2019, elles sont de plus en plus globales et associées à des programmes : il y a par exemple des demandes relatives à l'atténuation qui concernent la mobilité électrique, des demandes relatives à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la résilience des villes, et de demandes intégrant des éléments d'atténuation et d'adaptation pour le développement de villes intelligentes.

Figure 4

Objectif climatique des demandes d'assistance technique émanant du Centre-Réseau des technologies climatiques (2014-2020)



81. Le tableau de bord en ligne du CRTC sur l'assistance technique permet de visualiser les données de son portefeuille d'activités d'assistance technique⁵⁸, comme dans les figures 1 à 4, ainsi que d'autres paramètres, notamment la répartition selon les secteurs, les régions et la participation des partenaires du groupement.

e) Prise en compte des questions de genre

82. Le CRTC poursuit ses échanges avec des spécialistes des questions de genre en matière d'assistance technique, au moyen de la procédure permettant d'allouer au moins 1 % des fonds de programme et des fonds opérationnels à la prise en compte de ces questions. La référence à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux capacités endogènes dans les critères d'admissibilité et de priorité de l'assistance technique reste un moyen de favoriser, à un stade précoce, une démarche inclusive.

3. Environnement propice et renforcement des capacités

a) Sensibilisation du public

83. En 2020, le CRTC a mené sa stratégie de communication dans le but de faire mieux connaître ses services technologiques et de diffuser des renseignements sur les technologies d'adaptation et d'atténuation. Il a maintenu le dialogue avec les parties prenantes au moyen de bulletins d'information, de contenus en ligne et sur les médias sociaux, de vidéos et de nombreuses manifestations.

⁵⁸ www.ctc-n.org/technical-assistance/request-visualizations.

84. De janvier à octobre 2020, les activités du CRTC ont fait l'objet de 598 publications dans les médias aux niveaux mondial et national, et de 29,1 millions de vues sur les réseaux sociaux. Le CRTC a également été l'organisateur ou un participant de plus de 30 manifestations.

85. Parmi les publications récentes du CRTC figurent un document de recherche sur son rôle d'intermédiaire en technologies et en innovations climatiques dans les pays en développement⁵⁹ et une étude menée conjointement avec l'Energy and Resources Institute sur les femmes dans le secteur de l'énergie⁶⁰.

b) Facilitation des technologies prenant en compte les questions de genre

86. Agissant en partenariat avec le Groupe Femmes et genre, le CRTC a continué de soutenir les technologies prenant en compte les questions de genre, moyennant la tenue d'une série d'ateliers de formation au renforcement des capacités consacrés au développement de solutions équitables à l'égard des femmes, à la valorisation de l'entrepreneuriat et à l'intégration des mesures de lutte contre la COVID-19 dans divers dispositifs existants.

87. Le CRTC soutient la mise en commun des informations et le partage des connaissances sur les liens entre questions de genre et technologies climatiques, en assurant un accès à l'information par le module correspondant de son site Web, qui contient près de 700 ressources.

88. En mars 2020, un webinaire de renforcement des capacités sur la conduite des EBT tenant compte des questions de genre a été animé par le Partenariat PNUE-DTU et le CRTC⁶¹. Il a permis de mieux faire connaître le guide portant spécifiquement sur la prise en compte des questions de genre dans les EBT⁶², et de présenter des exemples concrets d'intégration de ces questions dans les technologies climatiques, ainsi que les résultats obtenus.

c) Aide aux pays dans l'élaboration et l'application de politiques

89. Le CRTC a considérablement contribué au renforcement des capacités dans le cadre de ses services d'assistance technique, en mettant en l'accent sur les parties prenantes locales. Des formations pratiques sur les technologies et mesures financières d'adaptation et d'atténuation, et la mise en place de conditions favorables ont été dispensées aux niveaux mondial, régional et national.

90. L'échange de connaissances Sud-Sud sur les transports à faibles émissions en Afrique et dans la région Asie-Pacifique a été cofacilité par un membre du Réseau, et des témoignages concernant des technologies climatiques dans plusieurs secteurs ont été affichés aux fins de partage sur la plateforme des CDN créée pour la région du Pacifique.

d) Facilitation de la participation du secteur privé

91. En 2020, des ateliers consacrés aux technologies ont été organisés à l'intention des petites et moyennes entreprises en Afrique et en Asie. Ils avaient pour but de mieux faire connaître les technologies accessibles aux entreprises et les nouveaux marchés que leur application était susceptible de créer.

e) Facilitation de la diffusion de l'information

92. Le site Web du CRTC⁶³ contient plus de 15 000 ressources informatives, notamment des études de cas et des descriptions de technologies climatiques, des documents de planification nationale, des publications, des outils et des webinaires, qui sont accessibles dans les six langues officielles de l'ONU. Le nombre de visiteurs du site a progressé de 61 % entre 2019 et 2020.

⁵⁹ www.ctc-n.org/news/new-ctcn-publication-role-ctcn-climate-technology-and-innovation-matchmaker-developing.

⁶⁰ www.ctc-n.org/resources/women-energy-breaking-stereotypes-and-inspiring-change.

⁶¹ www.ctc-n.org/news/recorded-webinar-conducting-gender-responsive-technology-needs-assessment.

⁶² www.ctc-n.org/resources/guidance-gender-responsive-technology-needs-assessment.

⁶³ <https://www.ctc-n.org>.

93. Les pages les plus consultées du site sont celles consacrées aux descriptions des technologies et aux produits, aux demandes d'assistance technique et au Réseau. Sur les 30 pays dans lesquels le site Web est le plus consulté, environ un tiers font partie des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et les groupes géographiques les plus représentés sont l'Afrique (moitié des pays), suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Asie-Pacifique.

94. Les webinaires du CRTC, animés en collaboration avec des membres du Réseau et d'autres partenaires, présentent des moyens nouveaux et innovants de mettre en œuvre des solutions techniques. Les récents webinaires ont traité de sujets tels que la gestion écologiquement rationnelle des déchets liés à la COVID-19 et le lien entre les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la COVID-19. À ce jour, plus de 6 000 personnes ont participé aux 141 webinaires et autres manifestations organisés par le CRTC.

f) Analyse des informations sur le renforcement des capacités

95. Le CRTC a commandé une analyse de certaines activités de renforcement des capacités afin de comprendre les effets transformateurs que pourraient avoir de futures initiatives. L'analyse a montré que le renforcement des capacités avait permis à des acteurs essentiels, à savoir les représentants de l'État, les entreprises pionnières du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, de prendre des mesures qui changent la donne. Elle sera publiée au début de 2021.

96. Les répercussions de précédents prix récompensant des solutions climatiques équitables pour les femmes⁶⁴ et les effets des ateliers de développement⁶⁵ ont également été analysés, dans le but de diffuser les meilleures pratiques auprès des décideurs, des organisations de lutte contre les changements climatiques et des entrepreneurs, et de promouvoir une action plus inclusive dans ce domaine.

g) Renforcement de la collaboration

97. En collaboration avec le Fonds pour l'adaptation et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, le CRTC a travaillé au lancement, à la vingt-cinquième session de la COP, d'un bulletin d'information sur l'adaptation et le renforcement des capacités. Ce bulletin électronique trimestriel rassemble des informations de diverses entités et organisations sur des formations, des publications, des ateliers et des séminaires en ligne consacrés à l'adaptation. Il est destiné à tous ceux qui s'emploient à renforcer la résilience face aux changements climatiques.

4. Collaboration et participation des parties prenantes

a) Dialogue avec les entités nationales désignées

98. Le CRTC organise des forums régionaux à l'occasion desquels les END et les membres du Réseau peuvent faire part de leur expérience en matière de technologie et débattre de questions importantes. Parmi les sujets abordés, citons le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC, le programme d'innovation pour l'adaptation du FEM, l'efficacité énergétique industrielle, la résilience des villes, la gestion des déchets biomédicaux liés à la COVID-19 et les mécanismes de marché permettant d'accélérer le transfert des technologies. Le CRTC a organisé des réunions en ligne, notamment des manifestations adaptées aux besoins du secteur privé, des ateliers de recherche-développement et de démonstration, et des rencontres avec des représentants de la société civile. Au total, 192 personnes de 76 pays ont participé à ces réunions. Par ailleurs, l'END en Allemagne a organisé des webinaires sur les mécanismes du secteur privé et les mécanismes de marché qui accélèrent le transfert de technologies.

⁶⁴ Voir, par exemple, https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/resources/2019_gender_just_climate_solutions_english.pdf.

⁶⁵ Voir, par exemple, <https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/resources/Up-Scaling%20Gender%20Just%20Climate%20Solutions%202019.pdf>.

99. Le CRTC a enquêté auprès des END de Parties non visées à l'annexe I de la Convention au sujet de l'actualisation des CDN en août 2020. Toutes les END qui ont répondu avaient connaissance de la procédure de révision de ces contributions et la majorité d'entre elles avaient déjà pris contact avec le PNUD et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national. La plupart ont signalé que l'actualisation serait achevée pour la fin de 2020 et nombre d'entre elles ont demandé au CRTC de les aider à établir des réserves de projets et des notes de cadrage pour la réalisation de ces contributions. Le CRTC collaborera avec les END qui ont indiqué n'avoir aucun partenaire international susceptible de les soutenir dans cette démarche.

b) Renforcement du dialogue avec les membres du Réseau

100. À l'issue d'une enquête menée en 2019 auprès des membres du Réseau, le CRTC a élaboré en 2020 un plan de mobilisation qui répond à leur souhait de participer à davantage d'activités de réseautage et de partage des connaissances, de manifestations nationales et de campagnes de mise en relation. Plusieurs initiatives en ce sens ont été prises, qui ont notamment permis de multiplier les occasions de partage des connaissances et de renforcement des capacités, y compris par des webinaires ciblés, des ateliers consacrés aux technologies, des activités de recherche menées à titre gracieux et la coproduction de notes techniques régionales, dans le cadre desquels les membres du Réseau ont pu mettre à disposition leurs compétences et bénéficier de collaborations. Des laboratoires d'innovation climatique ont été créés afin de mettre en relation les petites et moyennes entreprises du Réseau avec de jeunes innovateurs, pour leur permettre de coopérer à la mise au point de solutions innovantes face aux changements climatiques.

101. En outre, le CRTC a commencé à donner régulièrement aux membres du Réseau des informations en retour sur les offres d'assistance technique et a mis en place une procédure d'appel d'offres à deux niveaux qui permet à un plus grand nombre d'entre eux de participer aux projets d'assistance technique. Ainsi, le nombre de prestations d'assistance technique déployées par des membres du Réseau a sensiblement augmenté, puisqu'en 2020, ils ont réalisé 75 % des nouveaux projets.

c) Dialogue prenant en compte les questions de genre

102. Le CRTC s'efforce d'amener les spécialistes de la lutte contre les changements climatiques à prendre davantage conscience de l'importance du lien entre le genre, les changements climatiques et les technologies. En août 2020, au Sommet mondial sur le genre, il a présenté ses travaux sur le développement et le transfert de technologies tenant compte de la dimension de genre. En outre, il a soutenu l'établissement d'un certain nombre de publications sur le genre et les changements climatiques, en partenariat avec le PNUE, l'ONUDI, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Women Engage for a Common Future, notamment.

d) Collaboration avec les jeunes

103. Ces dernières années, le CRTC a de plus en plus associé des jeunes à ses travaux afin de leur proposer des services liés aux technologies et mettre à leur disposition une plateforme d'échange de vues et de données de l'expérience sur les technologies de lutte contre les changements climatiques. Il a continué de travailler plus étroitement avec le groupe d'ONG de jeunes.

104. Le CRTC multiplie les occasions d'apprentissage et d'échange de connaissances et de données d'expérience, par exemple en valorisant l'action de jeunes innovateurs et en contribuant à l'élaboration d'articles, d'ateliers et de webinaires. Ce faisant, il soutient les efforts déployés par les jeunes pour lutter contre les changements climatiques tout en construisant d'importants ponts entre les générations qui favoriseront la mise en place de solutions technologiques porteuses de changement.

5. Appui

a) Collaboration entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier

105. À ses vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, la COP a formulé des orientations de plus en plus précises quant à la façon dont le Mécanisme financier et le Mécanisme technologique devraient collaborer pour produire des solutions qui répondent aux besoins liés aux technologies climatiques présentées dans les CDN des pays en développement⁶⁶.

106. Les liens avec le Mécanisme financier continuent de se développer, comme en témoigne la collaboration nouvelle avec le Fonds pour l'adaptation, qui a permis de mettre en place l'Accélérateur d'innovation climatique, un projet de 10 millions de dollars mené conjointement par le CRTC et le PNUD, et le programme pilote du FEM pour le financement innovant de technologies d'adaptation dans les villes de taille moyenne.

107. Depuis 2017, le FVC et le CRTC mènent un partenariat au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC, dans lequel le CRTC met ses services et ses compétences à la disposition des pays en développement qui en font la demande, à l'aide des ressources par pays du FVC. Le CRTC a reçu 5,9 millions de dollars pour la réalisation, entre 2019 et 2020, de 17 projets de planification du FVC, dont 7 sont terminés ou en voie d'achèvement. En 2020, il a contribué à l'élaboration de 12 propositions de planification émanant de pays et disposera de 4,6 millions de dollars pour les concrétiser, pour autant qu'elles soient toutes approuvées.

108. Le CRTC a soutenu sept pays au travers du « paquet de renforcement de l'action climatique » (Climate Action Enhancement Package) adopté par le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national. Certains fonds lui ont été alloués pour la mise en place de prestations d'assistance technique et il cofinancera ou, dans certains cas, prendra entièrement à sa charge les coûts non encore acquittés de certains projets d'assistance technique.

b) Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

109. À sa cinquantième session, le SBI a examiné l'évaluation actualisée faite par le CET du programme stratégique de Poznan, qui comprenait plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité du Mécanisme technologique.

110. Pour donner suite, le FEM, des représentants des centres pilotes régionaux de financement et de transfert de technologies climatiques du programme stratégique de Poznan et le CRTC se sont entretenus en novembre 2020, afin de tirer des enseignements et dégager des pistes en vue de poursuivre l'action des centres dans un esprit de collaboration. Les parties prenantes ont convenu de la nécessité de renforcer les liens entre le CRTC et les centres du programme stratégique de Poznan, d'échanger régulièrement des informations sur leurs réserves de projets respectives, et de faire du CRTC une ressource de référence pour les activités de renforcement des capacités du programme stratégique de Poznan.

111. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme stratégique de Poznan, le CRTC s'est rapproché de banques multilatérales de développement, en particulier de celles qui hébergent des centres pilotes régionaux de financement et de transfert de technologies climatiques, et leur communique régulièrement des informations sur les réserves de projets afin de faciliter le développement des technologies. Il a ainsi collaboré avec certaines d'entre elles à la programmation d'activités conjointes et au renforcement des capacités, par exemple la Banque africaine de développement, dans le domaine du financement de l'action climatique, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque islamique de développement, au sujet des réserves de projets, et la Banque asiatique de développement, sur la thématique des technologies propres en Asie.

⁶⁶ Décisions 13/CP.21, 14/CP.22, 14/CP.24 et 14/CP.25.

c) Renforcement de la mobilisation de l'appui à titre gracieux

112. Voir l'annexe V pour des informations sur l'appui apporté à titre gracieux aux activités du CRTC.

d) Suivi et évaluation, en particulier suivi des activités

113. Le CRTC a mis à jour son système de suivi et d'évaluation⁶⁷, ainsi que le tableau de bord interne utilisé pour le suivi et l'évaluation des activités et pour rendre compte de leur avancement et résultats et des effets attendus de ses services. Le système permettra de mieux mesurer l'incidence des activités du CRTC au moyen d'indicateurs agrégés de production, de résultats et d'impact, tels que les financements obtenus et les réductions d'émissions escomptées. Des directives détaillées ont été élaborées à l'intention des partenaires d'exécution et des END. Elles fournissent des méthodes standardisées pour l'établissement des rapports sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs essentiels.

114. Les données de référence collectées tout au long de l'année 2020 contribueront à fixer les futurs niveaux cibles annuels dans le cadre du système actualisé de suivi et d'évaluation.

115. Pour mesurer l'incidence de ces activités, un sondage a été mené conjointement avec le CET en juillet 2020 auprès des END, dans le but d'évaluer les effets à long terme des prestations d'assistance technique mises en place. Au total, 81 % des entités ayant répondu ont déclaré qu'elles appliquaient des mesures sur la base des recommandations formulées en matière d'assistance technique, y compris pour obtenir des financements supplémentaires, établir de nouveaux programmes et élaborer de nouvelles politiques.

116. L'effet transformateur que pourrait avoir le CRTC a été évalué en collaboration avec des chercheurs du Partenariat PNUE-DTU, en appliquant la méthode de changement de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique. L'étude a permis de recenser les paramètres porteurs de changement sur lesquels travaille actuellement le CRTC et d'exposer les enseignements tirés et recommandations quant à la manière d'approfondir l'évaluation et d'obtenir des effets véritablement transformateurs.

C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Centre des technologies climatiques

117. La Directrice du CRTC, Rose Mwebaza, oriente et supervise la stratégie d'exécution du programme de travail du CRTC, avec l'aide d'une petite équipe d'administrateurs, d'agents administratifs et d'experts techniques.

118. Le CRTC a terminé la mise en place d'une stratégie régionale de déploiement de ses services technologiques, trois administrateurs étant désormais en poste dans ses centres régionaux au Kenya (au PNUE), au Mexique (à l'ONUDI) et en Thaïlande (au PNUE). En outre, avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, il ouvrira à Songdo un bureau de liaison qui mettra l'accent sur sa collaboration avec le FVC, le renforcement de ses activités de recherche-développement, l'échange de connaissances Sud-Sud et la mobilisation du Réseau dans la région.

2. Réseau des technologies climatiques

119. Pour apporter en temps utile l'assistance voulue en matière d'atténuation et d'adaptation, le CRTC s'appuie sur les compétences du PNUE et de l'ONUDI, ainsi que sur un réseau mondial regroupant plus de 600 acteurs de la société civile, de la finance, du secteur privé et de la recherche et les END, présents dans plus de 160 pays du Sud et du Nord. En 2020, le Réseau a accueilli 83 nouveaux membres, dont le nombre total passe à 605.

120. Le CRTC évalue en permanence ses capacités et sa couverture et discute avec des membres potentiels afin d'élargir son champ de connaissances et assurer une représentation équilibrée des différents types d'organisations et des différentes régions. Parmi les nouveaux

⁶⁷ Voir www.ctc-n.org/about-ctcn/monitoring-evaluation.

membres, 43 sont des entités du secteur privé, 14 des établissements de recherche et des universités et 11 des ONG.

3. Entités nationales désignées

121. Les END jouent un rôle de coordination au niveau national pour la mise au point et le transfert de technologies et sont considérées comme des membres de fait du Réseau.

122. À ce jour, 160 pays ont désigné une entité nationale⁶⁸. On trouvera ci-après, aux paragraphes 140 et 141, les résultats d'une enquête sur les END, réalisée par le CET et le CRTC.

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement

123. À sa vingt-cinquième session, la COP a rappelé le mémorandum d'accord qu'elle avait conclu avec le PNUE concernant l'accueil du CTC⁶⁹ et a invité le PNUE à élaborer et à appliquer des plans visant à appuyer financièrement l'exploitation du CRTC, afin de faciliter son bon fonctionnement, comme le prévoit le mémorandum d'accord⁷⁰.

124. Pour accéder aux financements du Mécanisme financier, le CRTC bénéficie de l'appui de ses hôtes, notamment du FVC, du FEM et du Fonds pour l'adaptation. Le PNUE a soutenu les négociations avec le Gouvernement de la République de Corée visant à créer, pour cinq ans, un bureau de liaison à Songdo. Il a eu des échanges avec le Gouvernement du Danemark pour que celui-ci maintienne son soutien au CRTC et avec des représentants de la Commission européenne afin qu'elle prolonge l'accord de financement existant et apporte des fonds supplémentaires. En outre, des discussions avaient eu lieu afin d'organiser une réunion des donateurs du CRTC, qui a été reportée en raison de la pandémie.

125. À sa dix-septième session, la COP a chargé le secrétariat de faire procéder à un examen indépendant périodique du bon fonctionnement du CRTC, tous les quatre ans⁷¹. En octobre 2020, le secrétariat a lancé le deuxième examen indépendant du CRTC. Les résultats, notamment toute recommandation sur l'amélioration des performances du CRTC, et les réponses de l'administration du PNUE seront examinés à la vingt-sixième session de la COP (voir annexe IV).

5. Financement

126. À sa dix-huitième session, la COP a décidé que les dépenses liées au CTC et à la mobilisation des services du Réseau seraient financées au moyen de diverses sources, notamment par le Mécanisme financier, des dons philanthropiques et du secteur privé, ainsi que par des contributions financières et en nature provenant des organisations hôtes du CRTC et de ses membres⁷². À sa dix-septième session, la COP a invité les Parties en mesure de le faire à soutenir le CRTC en lui allouant des ressources financières et autres⁷³.

127. Le tableau ci-après présente le détail des fonds mobilisés pour le CRTC entre 2013 et septembre 2020.

⁶⁸ Voir <https://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.

⁶⁹ Décision 14/CP.18, annexe I.

⁷⁰ Décision 14/CP.25, par. 25.

⁷¹ Décision 2/CP.17, annexe VII, par. 20.

⁷² Décision 14/CP.18, annexe I, par. 22 et 23.

⁷³ Décision 2/CP.17, par. 141.

Fonds mobilisés pour le Centre-Réseau des technologies climatiques entre 2013 et le 30 septembre 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution totale</i>
Union européenne	14 429 688
Japon	11 509 844
Norvège	8 499 850
Danemark	7 225 293
États-Unis d'Amérique	4 930 308
Canada	4 357 277
Suisse	4 296 515
Allemagne	1 158 207
République de Corée	1 256 575
Italie	849 653
Suède	691 555
Finlande	216 640
Irlande	216 548
Espagne	227 363
Total partiel	59 865 316
FVC	5 894 724
Fonds pour l'adaptation	4 575 000
FEM	1 971 000
ONUDI	1 247 665
Partenariat pour les CDN	649 793
Total partiel	14 338 183
Total	74 203 498

128. À sa quinzième réunion, le Conseil consultatif du CRTC a donné des orientations sur la mobilisation des ressources et a décidé que le groupe de travail général, composé de tous les membres du Conseil, continuerait de réfléchir à des moyens nouveaux et innovants de mobiliser et de diversifier les ressources du CRTC.

129. Le CRTC a reporté environ 7 millions de dollars sur 2020. Au 30 septembre 2020, il avait reçu 10,7 millions de dollars, pour un budget de fonctionnement annuel approuvé de 10 millions de dollars et des dépenses prévues de 9,9 millions de dollars pour l'exercice 2020. Le solde du CRTC devrait s'élever à la fin de 2020 à environ 11 millions de dollars, dont un report de 8,2 millions de dollars, en attendant des encaissements de 2,8 millions de dollars d'engagements au titre d'exercices précédents. Le CRTC prévoit d'utiliser l'intégralité du budget alloué en 2021.

130. Le CRTC constate une augmentation des dépenses budgétaires en 2020 par rapport aux années précédentes, qu'il attribue, notamment à une planification et une exécution plus ciblées de son plan d'exploitation annuel, une meilleure coordination entre le Conseil consultatif et les donateurs, et un soutien accru de la part de ses organisations hôtes dans les domaines de la coordination financière et des achats.

131. Des discussions fructueuses ont été entamées avec des banques multilatérales et d'autres organismes des Nations Unies sur les possibilités de programmation conjointe et de cofinancement. Les Gouvernements autrichien, danois et japonais ont confirmé leur intention de financer les activités du CRTC en 2021.

D. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

1. Maladie à coronavirus 2019 : incidence et mesures de riposte

132. En raison des nombreux problèmes posés par la COVID-19 à ses parties prenantes, le CRTC a dû faire preuve de souplesse et s'adapter, voire, dans certains cas, redéfinir ses méthodes de travail.

133. Compte tenu des restrictions de voyage liées à la pandémie, le CRTC a réorienté ses activités, autant que possible, vers des formations et consultations en ligne et par téléphone. Le succès de son dispositif d'assistance technique, malgré la pandémie, peut s'expliquer par le fait que le CRTC a débuté l'année 2020 avec une importante réserve de demandes élaborées à l'occasion de visites sur le terrain et d'autres échanges en face à face tenus avant la pandémie. En outre, les précédentes collaborations menées par le CRTC avec les institutions locales dans le domaine de l'assistance technique ont permis aux partenaires présents dans les pays d'améliorer sensiblement l'exécution des projets.

134. Cependant, les limites imposées au dialogue en personne avec les parties prenantes et au renforcement des capacités aux niveaux national et local ont entraîné une baisse du nombre des demandes d'assistance technique pour 2021. Or ces interactions en personne permettent un échange plus approfondi sur les objectifs technologiques, les problèmes à surmonter et le partage des connaissances, tandis que le renforcement des capacités organisé au niveau local contribue à affiner la qualité des demandes d'assistance technique.

135. Les discussions et les formations sur des plateformes numériques n'ont pas eu la même efficacité, comme en témoignent la qualité des demandes reçues et le temps nécessaire pour élaborer des plans d'intervention sur mesure. Le CRTC réaffirme donc l'importance de d'interagir, dans les pays, avec les parties prenantes et d'organiser sur place le renforcement des capacités afin de recueillir leur adhésion, et partant, d'augmenter la probabilité que les interventions produisent des résultats tangibles dans les domaines de l'atténuation, de la résilience et du développement durable. À l'avenir, le CRTC mènera une réflexion sur les moyens de mobiliser davantage les institutions et les consultants nationaux.

136. Les parties prenantes qui éprouvent le plus de difficulté à accéder aux solutions numériques du CRTC, en particulier les pays les moins avancés, sont moins à même de bénéficier de ses ressources et de ses services ou d'avoir des échanges de vues avec lui, y compris pour des consultations d'assistance technique. Le CRTC a permis aux membres du Conseil consultatif d'accéder plus aisément à Internet, pour certaines manifestations ou réunions organisées principalement par téléphone. Pour garantir un accès équitable aux services, une attention plus grande sera portée à la réduction de la fracture numérique.

2. Partage de connaissances

137. Le CRTC a constaté que ses activités de partage des connaissances en ligne suscitaient davantage d'intérêt, ce qui montre que l'existence d'informations en ligne attrayantes et accessibles est importante. Tout en restant concentré sur les webinaires et les ateliers de formation en ligne, il pourrait s'inspirer des enseignements que lui-même et ses partenaires ont tirés de l'expérience pour développer davantage de contenus dans les domaines où il tient ou peut tenir un rôle de premier plan. Une réflexion est actuellement menée afin de diffuser, au moyen de fiches de connaissances, des informations aux parties prenantes du CRTC, sur la base des tendances technologiques recensées. Les END et les membres du Réseau auront ainsi une nouvelle occasion de partager des connaissances, de manière concertée.

138. La prolifération de réunions, d'ateliers et de manifestations en ligne a conduit à une nouvelle forme d'épuisement. Si les manifestations en ligne qui ont eu lieu au début de 2020 ont suscité beaucoup d'enthousiasme, la participation a peu à peu diminué et l'attention s'est diluée, à l'heure où toutes les organisations tentent de nouer un contact en ligne avec leurs parties prenantes.

3. Prise en compte des questions de genre

139. Le CRTC prévoit d'évaluer les mesures qu'il a prises jusqu'à présent pour intégrer de façon systématique et efficace les questions de genre dans ses activités, en particulier dans le

domaine de l'assistance technique, afin d'affiner ses ambitions et son action. Il poursuivra les efforts qu'il mène pour renforcer en interne et à l'extérieur les moyens nécessaires à une prise en compte toujours meilleure de la dimension du genre dans ses principaux domaines d'intervention.

4. Suivi et évaluation

140. Comme le prévoit le cadre du suivi et de l'évaluation récemment mis à jour, le CRTC et le CET ont interrogé les END sur l'effet de l'assistance technique fournie par le CRTC : 81 % des entités ayant répondu ont indiqué que dans leur pays, les recommandations formulées par le CRTC dans le cadre de l'assistance technique avaient été suivies (pour la soumission de propositions de financement, la mise en œuvre de politiques, etc.) ; 62 % ont affirmé que l'assistance technique avait eu des effets positifs sur la réduction des émissions dans leur pays. Concernant le développement durable, 77 % des entités ayant répondu ont indiqué que l'assistance technique du CRTC avait permis des avancées très positives ou assez positives dans le domaine de l'égalité entre les sexes et des droits humains ; 89 % ont relevé que les dispositifs de protection et de sauvegarde de l'environnement avaient été renforcés ; 96 % ont indiqué que l'intervention du CRTC avait eu des effets positifs sur le développement économique et social. Un résumé de l'enquête sera prochainement rendu publique.

141. Ces informations fournissent de précieux enseignements, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, sur le Mécanisme technologique et seront recueillies deux fois par an, afin de permettre de rendre compte plus systématiquement des résultats des services fournis par le CRTC. En 2021, le CRTC utilisera les données qualitatives de l'enquête pour étudier certaines interventions d'assistance technique et élaborer des études de cas sur l'expérience des END.

E. Messages clés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

142. Le CRTC a pris des mesures pour réagir et s'adapter aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Il est parvenu à exécuter son plan de travail et à assurer la continuité de ses services en s'employant à satisfaire les demandes d'assistance technique déjà en cours et en remplaçant les interactions avec les parties prenantes et les activités de renforcement des capacités par des conférences et des formations en ligne. Il s'est efforcé de maintenir le dialogue avec les parties prenantes et de faire profiter le plus grand nombre de la multiplication des ressources et manifestations en ligne.

143. Le CRTC a cherché à en savoir plus sur les mesures adoptées par les pays pour faire face à la pandémie et trouvé des moyens pour les soutenir, notamment par l'élaboration de webinaires et de mesures de renforcement des capacités tenant compte de la problématique de la pandémie.

144. Le CRTC continue de renforcer sa collaboration avec le Mécanisme financier tout en tissant de nouveaux liens avec des institutions financières et des Parties, dans le but de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de ses mandats.

145. Le CRTC s'est efforcé de rendre le développement et le transfert de technologies plus inclusifs en exécutant son plan d'action pour l'égalité des sexes et en associant à ses activités le Groupe Femmes et genre, ainsi que des groupes d'ONG de jeunes, l'objectif étant d'aider les pays à effectuer une transition efficace vers des économies à faibles émissions de carbone, à construire des sociétés et des systèmes résilients face aux changements climatiques et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

146. Les enquêtes et les évaluations menées ou commandées par le CRTC ont montré que ses prestations d'assistance technique avaient ouvert la voie à l'adoption et au développement rapides de technologies climatiques, en orientant les processus de recherche-développement ou d'innovation nécessaires vers toute technologie susceptible d'être adoptée et développée. Cette approche a donné des résultats plus globaux et les END jugent que l'assistance technique contribue très positivement au développement économique et social.

Annex I

Joint activities of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2021–2022

[English only]

<i>Area of collaboration</i>	<i>Description</i>	<i>Remarks</i>
Technology and NDCs (technology framework guidance, paras. 12, 16 and 20)	<p>Background: The technology framework provides overarching guidance to the Technology Mechanism to support the implementation of the Paris Agreement on technology-related matters, including the implementation of NDCs. The TEC and the CTCN, as the policy and implementation arm of the Technology Mechanism, carry out their mandate following this guidance. For example, the TEC works on strengthening the link between TNAs and NDCs, while the CTCN supports countries, through technical assistance, to implement technology projects as part of their NDC.</p> <p>Activities:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jointly analyse technology issues (e.g. needs, challenges, linkage between policy and implementation, link to NAPs) related to NDCs on the basis of an analysis of submissions of revised NDCs (2020), and findings from both the TEC and CTCN work related to NDCs. 2. Jointly identify success stories and failures on the uptake of technologies, building on the outcomes of pre-2020 technical examination process, previous work of the TEC, and sourcing information from technology stakeholders, NDEs and Network members. 3. Develop a joint publication containing elements of points (1) and (2) above. 4. Provide a joint recommendation to CMA 26 on how to stimulate the uptake of climate technology solutions, including through the enhancement of enabling environments, to support the implementation of NDCs. 	Joint activity in 2021
Gender and technology (technology framework guidance, paras. 3(b), 6, 16(c), 18, 20 and 22)	<p>Background: Parties have provided guidance and mandates on gender-related matters to constituted bodies through various decisions. The technology framework also includes provisions referring to gender. In 2019, the TEC agreed to mainstream gender consideration into its workplan and subsequently appointed its gender focal points in 2020. The CTCN has already undertaken extensive work on gender since its inception, including establishing gender focal points, implementing a gender policy and action plan and developing a gender knowledge hub. This presents opportunities for synergies between the two bodies on gender mainstreaming as it relates to technology development and transfer.</p> <p>Activities:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourage and generate awareness of countries and their NDEs, TEC members, Advisory Board members on the COP guidance on the need to achieve gender balance in their Boards, in accordance with decisions 36/CP.7 and 23/CP.18, and report annually on the gender distribution of the TEC, the Advisory Board and the CTCN secretariat. 2. Support the UNFCCC secretariat in developing and maintaining a roster of gender experts to call upon for various events, workshops and activities and for consultation during technical assistance implementation. 	Joint activity in 2021–2022

Annex II

Incorporation by the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network of the guidance contained in the technology framework into their respective workplan and programme of work

[English only]

I. Technology Executive Committee

1. As the policy arm of the Technology Mechanism, the TEC is mandated to implement its functions, further implement the technology transfer framework established under the Convention, consider its priority areas and promote coherence and synergy under the Technology Mechanism.¹ Article 10 of the Paris Agreement mandates the Technology Mechanism to serve the Paris Agreement. Further guidance was provided to the TEC in decisions 15/CMA.1 (the technology framework) and 16/CMA.1.

2. In delivering its functions and mandates, the TEC regularly agrees on its activities for a duration of time, captured in a rolling workplan. Since its inception, the TEC has developed and implemented three rolling workplans, for 2012–2013, 2014–2015 and 2016–2018.

3. The workplan for 2019–2022, adopted at its 19th meeting and made publicly available in September 2019, provided an opportunity for the TEC to respond to guidance from both the COP and the CMA in one integrated workplan, whereby it will support implementation of technology development and transfer under the Paris Agreement and continue supporting enhanced action on technology development and transfer under the Convention.

4. The TEC has worked to ensure that efficiency and effectiveness are achieved by avoiding duplication and promoting complementarity of activities while still being responsive to specific guidance from each governing body. Further, the TEC considered it important to ensure the continuity, clarity and coherence of its activities to maximize the impacts of its work. Finally, for flexibility in organizing and sequencing its activities and to synchronize with the CTCN programme of work, the TEC agreed to four years as the duration of its workplan.

5. In designing its latest workplan, the TEC took into account lessons learned from implementing its previous workplans as well as the principles of the technology framework, namely coherence, inclusiveness, results-oriented approach, transformational approach and transparency. More importantly, these principles will guide the TEC in implementing its workplan.

6. The TEC workplan for 2019–2022 is organized into five thematic areas following the five key themes of the technology framework: innovation, implementation, enabling environment and capacity-building, collaboration and stakeholder engagement, and support. Each activity corresponds to a workstream identified by the TEC: mitigation, adaptation or cross-cutting. This organization of work is presented in five tables included in the workplan.

7. Each activity in every thematic area was designed with technology framework and/or COP guidance in mind, taking into account the most efficient and effective ways of responding to the guidance, demonstrated by references to relevant paragraphs of the technology framework and other COP decisions in the first columns of the tables. For example, the work on research, development and demonstration (under innovation, activity 2) responds to guidance in the technology framework in the thematic areas of innovation (para. 8(b), (e), (f) and (g)), collaboration (para. 20(b) and (d)) and support (para. 25(c)). Likewise, identifying ways forward and actions to be taken based on the outcomes of the TEMs-M (under implementation, activity 5) responds to decision 13/CP.23 and guidance in the technology framework in the thematic areas of innovation (para. 8(c)), implementation

¹ Decision 1/CP.16, paras. 119, 120, 121 and 127.

(para. 12(e)), enabling environment and capacity-building (para. 16(d) and (e)) and collaboration (para. 20(c)).

8. The tables also detail outputs and deliverables, for example policy briefs, policy publications, guidance, and recommendations for the COP and the CMA, along with associated timelines, which reflect actual results that the TEC expects from each activity. Further, the tables indicate stakeholder groups that the TEC intends to reach out to for different activities and possible modalities for engaging them, which shows the commitment of the TEC to being inclusive and transparent.

9. The workplan was designed with the engagement of various technology stakeholders (Parties, accredited observer organizations, United Nations agencies and international organizations, and technology experts) present at the TEC meetings when it was discussed.

10. Once the workplan had been adopted, the TEC invited representatives of the constituencies of business and industry, environmental, research and independent, and youth NGOs and intergovernmental organizations to participate in five TEC task forces established to implement the workplan. In November 2019, the TEC launched a process to solicit interest of stakeholders in engaging in and supporting its work. A total of 36 organizations and individual experts expressed interest in engaging in the work of the TEC. The organizations and experts were engaged through various means, such as soliciting their input for case studies to be included in TEC work, including them in TEC surveys of targeted stakeholders, and inviting them to participate in TEC events.

11. The TEC has responded in the workplan to cross-cutting mandates, such as integrating a gender perspective into the work of constituted bodies (decision 21/CP.22) and technology framework guidance (paras. 3(b), 6, 16(c), 18, 20 and 22), by agreeing to integrate gender considerations into the implementation of the workplan activities to enhance the effectiveness and inclusiveness of TEC recommendations. The TEC also established the role of and subsequently appointed gender focal points within the TEC.

12. In response to decision 13/CP.24 and technology framework guidance (paras. 24–25), the TEC developed a system for monitoring and evaluating the impacts of its workplan activities in collaboration with the CTCN to ensure a coherent approach under the Technology Mechanism. The TEC will regularly review implementation of the system and revise it as needed.

13. In response to decision 13/CP.24 and technology framework guidance (para. 16(a)), the TEC adopted a communications and outreach strategy to support implementation of its rolling workplan, ensure that its products are understood by and reach the target audience and enhance public awareness of the potential of climate technologies. The TEC will undertake communications and outreach activities in collaboration with the CTCN to ensure synergy and coherent messaging under the Technology Mechanism.

14. The TEC agreed to periodically review implementation of its rolling workplan and may adjust it, as appropriate, taking into account further mandates that may be provided by the COP and the CMA.

II. Climate Technology Centre and Network

15. Following adoption of the technology framework, the CTCN incorporated the framework's goals and associated activities into its 2019–2022 programme of work. The programme of work is organized according to the five themes of the technology framework and represents a departure from the previous programme of work, which was structured according to the CTCN service areas. These services are now distributed across the various framework themes.

16. In late 2019, the CTCN prepared its 2020 annual operating plan for review and approval by its Advisory Board at its 14th meeting. The plan models the programme of work in its alignment with the five themes of the technology framework and provides a matrix that displays how each of the CTCN service areas aligns with the various themes. Specific

planned activities were referenced according to the particular technology framework activity to which they contribute.

17. In order to ensure that they could track their progress in terms of implementing the technology framework, the TEC and the CTCN jointly undertook a review and update of their monitoring and evaluation systems. In March 2020, the CTCN launched its new system, which included a theory of change and performance measurement framework, both of which are in alignment with reporting on the implementation of the technology framework. To support implementation of the new monitoring system, six data collection forms and templates intended to gather inputs on the measurement framework's 45 qualitative and quantitative indicators were created or updated. Likewise, an online data collection system was installed.

18. Incorporating the technology framework into the planning and reporting tools described above is intended to guide, support and reinforce CTCN efforts to promote and facilitate enhanced action on technology development and transfer and thus substantively contribute to implementation of the Paris Agreement.

Annex III

Recommendations of the Technology Executive Committee on ways forward and actions to be taken based on outcomes of technical expert meetings on mitigation in 2020

[English only]

1. Building on the outcomes of discussions during the four virtual regional TEM-Ms in 2020 on climate-smart cooling solutions for sustainable buildings, the TEC highlights the following:

(a) The buildings sector represents one of the largest energy consuming sectors in most of the regional economies; it often consumes over one third of final energy in countries, which results in significant greenhouse gas emissions. A wide and accelerated implementation of climate-smart cooling solutions for sustainable buildings can achieve significant greenhouse gas emission reductions and contribute to meeting the 1.5 °C target of the Paris Agreement as well as provide additional economic, social and environmental benefits to the regions and their communities, such as affordable and reliable access to energy-efficient cooling, increased investment opportunities, additional sources of income and improved quality of life;

(b) The benefits of climate-smart cooling solutions for sustainable buildings go beyond the emission reductions from fossil-fuel consumption, as demonstrated in some regions applying local knowledge and techniques. They also produce other benefits, such as usage of locally produced green building materials, reducing electricity loads on often fragile grid systems, transforming the roles of small and medium enterprises, and ensuring sustainable cooling production;

(c) Governments' roles may range from leading in policymaking, planning and consultation processes – creating action plans, setting policies, regulations and standards that may incentivize sustainable financing, to supporting research and development of promising cooling technologies through partnership and collaboration. Governments can develop and put in place minimum energy performance standards and labelling schemes for cooling equipment. Appropriate policies and efficient governance tools often drive the required change on the ground. Policy tools and incentives may address broader issues such as urban planning, building design and interest in using energy-efficient appliances, which often leads to more demand for high-quality cooling systems and less use of energy for cooling;

(d) Access to finance was identified as one of the main challenges to implementation of climate technologies, including smart cooling. Support for smart cooling technologies can play a vital role in the implementation and success of climate technologies. The buildings sector could have a significant return on investment owing to its potential role in offering energy-efficient solutions. Enhanced access to financial tools can accelerate the implementation of sustainable cooling solutions and strengthen the markets. A wide variety of financial instruments are readily available to support climate-smart cooling, such as green loans and sustainable bonds. A noteworthy development from the regions is the emergence of sustainable finance taxonomies, which apply not only in the energy sector but also in other sectors, beyond the production and use of energy;

(e) Awareness-raising, capacity-building and technical field support are essential to ensuring the successful replication of climate-smart cooling solutions for sustainable buildings as well as their long-term operation and maintenance. Awareness-raising and capacity-building programmes on a long-term basis may stimulate actions on both the supply and the demand side, leading to enhanced cooling efficiency by producers and by consumers, including industrial and household;

(f) Climate-cooling innovations that build on local knowledge and techniques can, in addition to greenhouse gas emission reductions, deliver multiple benefits, including enhancing the usage of locally produced green building materials, reducing electricity loads on often fragile grids, and reducing the amount of cooling production by taking advantage of

materials that prevent collar heat gains. Significant progress was reached in all four regions in terms of implementation, not only by employing technological solutions but also by addressing broader issues such as job creation, building indigenous and endogenous capacities, collaboration among stakeholders and access to cooling equality;

(g) The private sector is becoming more actively engaged in supporting climate-smart cooling solutions for sustainable buildings. However, additional incentives may be required for private investors to engage in this sector, specifically in rural areas where local communities have limited ability to pay for cooling products.

2. On the basis of the above, the TEC recommends that the COP encourage Parties to:

(a) Introduce policies, schemes and programmes that promote climate-smart cooling solutions for sustainable buildings;

(b) Introduce financial incentives schemes that encourage and facilitate stakeholders to shift to innovative climate-smart cooling solutions for sustainable buildings;

(c) Promote initiatives on capacity-building and awareness-raising on climate-smart cooling solutions for sustainable buildings for both the supply and the demand side – covering producers and consumers of cooling services;

(d) Stimulate usage of climate-smart cooling innovations that build on local knowledge and techniques and deliver environmental, economic and social benefits to regions;

(e) Incentivize participation of the private sector in supporting climate-smart cooling solutions for sustainable buildings.

Annex IV

Action taken in response to the independent review of the Climate Technology Centre and Network

[English only]

1. Since the independent review of the CTCN conducted in 2017, the Centre has consistently endeavoured to incorporate the recommendations contained therein. Action has been taken in the following areas.

I. Resource mobilization and transparency

2. The CTCN (via its host organizations) and the GCF are partnering under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme, through which the CTCN provides services and expertise in response to developing countries' requests, utilizing GCF country resources.

3. The CTCN has significantly updated its monitoring and evaluation system in coordination with the TEC to enhance evaluation and reporting of its impact.

4. The CTCN now makes available online funding and donor agreements,¹ as well as documents such as relevant COP decisions, independent CTCN reviews and recommendations, and the monitoring and evaluation framework that guides its operations.²

II. Technical assistance efficiency

5. Applying a more regional focus to CTCN services has enabled the CTCN to identify regional trends in technology demand more effectively; and NDEs have gained dedicated teams for discussing their needs and accessing CTCN services. As a result, the quality of technical assistance requests and efficiency of their implementation have seen significant improvement.

6. The CTCN introduced a two-tier bidding process to facilitate participation by more Network members in technical assistance projects, resulting in an increase in Network members applying to provide technical assistance.

III. Network member involvement

7. The CTCN initiated a number of activities with Network members following a Network-wide survey, including creating more knowledge-sharing and capacity-building engagement opportunities such as targeted webinars, technology clinics and co-producing regional technology briefs, whereby Network members can offer expertise and benefit from collaboration. Youth Climate Innovation Labs were conducted to match the Network's small and medium-sized enterprises with youth innovators to collaborate on innovative climate change solutions. The CTCN also began to regularly provide feedback to Network members on technical assistance bidding proposals.

¹ See <https://ctc-n.org/about-ctcn/donors>.

² See <https://ctc-n.org/about-ctcn/monitoring-evaluation>.

Annex V

Pro bono contributions to support services of the Climate Technology Centre and Network

[English only]

1. The CTCN continues its efforts to mobilize resources, including pro bono and in-kind contributions, to support programme implementation. Over USD 1 million in pro bono and in-kind support was secured for CTCN activities between January and October 2020, including support from a monitoring and evaluation expert as a result of pro bono support from the United States Agency for International Development.
2. The pro bono approach applied by the CTCN is carefully designed to:
 - (a) Work with national focal points, thereby ensuring adoption and transfer of best possible technologies that are tailored to local conditions and meet the requirement of technology neutrality;
 - (b) Provide responsive and catalytic support to address barriers to technology and innovation;
 - (c) Ensure that all technical assistance builds endogenous capacity;
 - (d) Maintain a robust capacity development and knowledge management framework to facilitate continuous learning and support South–South cooperation;
 - (e) Create links between technical assistance and national planning processes.
3. The CTCN analysed its experience with pro bono contributions: sometimes Network members are interested in a particular technical assistance request and tender their services for free; otherwise NDEs may request that technology providers in their countries indicate their interest in providing pro bono assistance; or NDEs may offer to financially support technical assistance implementation and launch a national tendering process to procure the necessary expertise.
4. In all cases, the requesting country's NDE is required to approve the proposed technical assistance implementer and response plan before commencing with the arrangement, according to CTCN standard technical assistance practice. This matchmaking enables the CTCN to leverage additional resources for technology transfer and offers NDEs and Network members an additional avenue for technology engagement.
5. The CTCN has accepted pro bono support for activities both related and not related to technical assistance, such as:
 - (a) Policy action plan for low-emission mobility in Cambodia;
 - (b) Financing strategy for transit-oriented development in Ethiopia;
 - (c) Technology road map and action plan for water recycling technologies in Namibia;
 - (d) Assessment of combined options for district heating modernization and building efficiency improvements in Serbia;
 - (e) Climate-smart city framework in Sri Lanka;
 - (f) Piloting a domestic solar water pump network in the United Republic of Tanzania;
 - (g) Technical support for disseminating solar energy technology in Togo;
 - (h) Feasibility study for carbon mineralization using carbon dioxide in Viet Nam;
 - (i) Secondment of a monitoring and evaluation expert to analyse the CTCN monitoring and evaluation system;

(j) Capacity-building on low-emission transport through South–South cooperation.

6. Lessons learned:

(a) The secretariat of the CTCN makes significant efforts to operationalize and facilitate pro bono technical assistance;

(b) In some cases, interventions made on the basis of pro bono contributions are larger than those made using traditional CTCN technical assistance, thereby providing opportunities to undertake more integrated activities within a technical assistance project and potentially across several technology implementation stages;

(c) The more targeted collaboration between the pro bono service provider and the developing country recipient increases the potential for larger markets to be created in developing countries;

(d) Pro bono support is welcomed not only for the delivery of technical assistance but also for conducting capacity-building activities and research on behalf of the CTCN;

(e) The CTCN is consequently formalizing the process of soliciting pro bono support and engaging with multilateral banks, Network members and NDEs to generate awareness of opportunities to support CTCN activities.
